

Bagneux

- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 16 MARS 2021 -

Corinne Imbertie
Sténotypiste de Conférences
8 rue du Moulin Blanchard
92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 26 JANVIER 2021	4
2 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	4
3 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	27
4 - FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	28
5 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA) D'HLM SEQENS RELATIVE À UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER LA RÉHABILITATION DES 224 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE DU PRUNIER-HARDY, SISE 1 À 9, ALLÉE DU PRUNIER-HARDY À BAGNEUX	28
6 - ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERSES REMISES GRACIEUSES AU TITRE DES EXERCICES 2014, 2016, 2017, 2018, 2019 ET 2020	29
7 - DÉNOMINATION DES VOIES NOUVELLES CRÉÉES SUR LE SITE DES MATHURINS À BAGNEUX	29
8 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AINSI QUE DES ANNEXES MODIFIÉES ET AJOUTÉES À LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE DES MATHURINS SIS À BAGNEUX.	31
9 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA SOCIÉTÉ BAGEOPS ET BNPPI RELATIVE AU RACCORDEMENT À LA GÉOTHERMIE DU SECTEUR DES MATHURINS À BAGNEUX.....	33
10 - DÉNOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE PERMETTANT L'ACCÈS AU GROUPE SCOLAIRE DEPUIS LA RUE DE VERDUN, DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SOLAIRE NIKI DE SAINT PHALLE « ALLÉE NIKI DE SAINT PHALLE »	33
11 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE À LA GESTION DES ESPACES VERTS AFFECTÉS À LA PROMENADE DES VALLONS DE LA BIÈVRE	34
12 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE AUX FINS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU PARC AUTOMOBILE COMMUNAL ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES	35
13 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JOLIOT-CURIE ÉLIGIBLE AU PLAN DE RELANCE	36
14 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES ÉLIGIBLE AU PLAN DE RELANCE.....	37
15 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET D'UN PRÊT À TAUX ZÉRO D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE NIKI DE SAINT PHALLE À BAGNEUX	38
16 - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS NON SOUMISES AU QUOTIENT	

FAMILIAL À LA SUITE DE SON ACTUALISATION.....	39
17 - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL À LA SUITE DE SON ACTUALISATION.....	39
18 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'ÉQUIPEMENT DES GROUPES SCOLAIRES COMMUNAUX ET CEUX DE LA PETITE ENFANCE .	39
19 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES, HORS CONVENTION D'OBJECTIFS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	46
20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX (COMB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, INCLUANT CELLE PRÉVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION.....	46
21 - OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGÉRÉE (AAA) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET APPROBATION DE CONVENTION Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	49
22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, INCLUANT LE REVERSEMENT PRÉVU DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 16 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET PPCM	53
23 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX (CASC), AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET LE CASC.....	54
24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE BALNÉOLAIS DU SPORT (OBS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, INCLUANT CELLES PRÉVUES AU TITRE DES FINANCEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	54
25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	55
26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB) ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION.....	55
27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, INCLUANT CELLE PRÉVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	55
28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) VICTOR HUGO AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	55
29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU RÉSEAU DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LA PALESTINE (RCDP) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, ET DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET AL BUSTAN.....	56

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIÈRES (DSF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	56
31 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LES COMMUNES DE MALAKOFF ET DE BAGNEUX PORTANT ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE À L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE, ET TENANT COMPTE DES DÉPENSES GÉNÉRÉES PAR LA CRISE SANITAIRE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19	56
32 - APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE MALAKOFF ET DE BAGNEUX RELATIVE À L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE	56
33 - REVALORISATION DES TARIFS DES REPAS CONFECTIONNÉS PAR LA CUISINE CENTRALE COMMUNALE ET SERVIS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS	57
34 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) RELATIVE À LA LIVRAISON ET AU REMBOURSEMENT DES REPAS FABRIQUÉS PAR LA CUISINE CENTRALE AUX PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LE CCAS.....	57
35 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE DENRÉES ALIMENTAIRES, S'AGISSANT DU LOT N° 9 PORTANT SUR LE POISSON FRAIS, ET CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ HIODEE	58
36 - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES À BONS DE COMMANDE RELATIFS À L'ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'ARTICLES CONNEXES	58
37 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	58
38 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DE LA LIBÉRATION DE NÛDEM DURAK, ARTISTE KURDE	59
39 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES CONDITIONS DE LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE À BAGNEUX.....	61

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 16 MARS 2021 -

(La séance est ouverte à 20 h 03 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à notre séance du Conseil municipal. Je passe la parole à Yasmine Boudjenah, notre secrétaire de séance, pour faire l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MEKER Pascale, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, absente, pouvoir à Claire Gabiache

Le THOMAS Alain, présent

TUDERT Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

FAUVEL Élisabeth, absente, pouvoir à Alain Le Thomas

GUILLEMIN Nicolas, absent, pouvoir à Hélène Cillières
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Paul Bensoussan
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Mouloud Haddad jusqu'à 20 h 42
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent
ABECASSIS Cyrielle, absente pouvoir à Farid Housni
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présente
BIZERAY Léa, présente
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, présent
FOCARD DE FONTEFIGUIERES Valérie, présente
KADOUCI Fatima, présente
NSILU Wumba, absente
ZANI Saïd, absent
Serge OUEDRAOGO, présent

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Merci à tous pour votre participation.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de vous faire un point sur la situation sanitaire à Bagneux notamment la vaccination.

Hier matin, nous avons eu la satisfaction de pouvoir ouvrir, dans de bonnes conditions, le centre de vaccination de Bagneux. Nous aurions dû le faire le 25 janvier dernier, après en avoir reçu l'assurance de Monsieur le Préfet. Le manque de doses de vaccins a fait qu'il en a été décidé autrement. Après de nombreuses relances de ma part, c'est chose faite depuis hier.

Nous avons pu ouvrir 4 boxes de vaccination à la salle des fêtes, 5 jours par semaine, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures, des créneaux que nous pourrions augmenter pour répondre à l'augmentation du nombre de doses si tel est le cas.

Au début, nous avons été configurés pour ouvrir un centre avec 730 doses de vaccination et, finalement, nous en avons eu 950 doses pour cette première semaine livrées par l'État.

Cela devrait être de même pour la semaine prochaine.

Pour rappel, nous disposons du vaccin Moderna. Comme vous le savez, les vaccins Pfizer et Moderna sont les deux types de vaccin utilisés notamment pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

Hier, nous avons pu vacciner 156 personnes. Je n'ai pas le chiffre d'aujourd'hui, mais il doit être semblable. Plus de 300 Balnéolais, mais pas seulement, ont pu être vaccinés.

Notre centre accueille les habitants de notre ville mais est aussi ouvert à tous les habitants, notamment ceux des villes voisines qui souhaiteraient venir se faire vacciner dans notre ville. Il n'y a pas de restrictions d'inscription.

Selon les critères de l'Agence Régionale de Santé, je rappelle qu'il s'agit des personnes âgées de plus de 75 ans et des personnes plus jeunes qui souffrent de pathologies chroniques qui les fragilisent. C'est bien sur des consignes extrêmement précises, bien évidemment.

À cette étape de mon propos, je remercie vivement l'ensemble du personnel communal, d'abord, celui du centre municipal de santé bien évidemment, du centre communal d'action sociale qui a beaucoup aidé à contacter les personnes retraitées.

Un grand merci également aux médecins libéraux et infirmiers infirmières libéraux de la commune et à notre antenne de la Croix-Rouge locale qui, avec efficacité, a répondu à notre demande et nous adresse pour chaque séance de vaccination 6 bénévoles.

Encore merci à l'unité locale de la Croix-Rouge. D'ailleurs, le Directeur général de la Croix-Rouge nationale est passé en début d'après-midi visiter notre centre de vaccination.

Je me réjouis que cette structure de proximité, qui permet aux habitants de mieux se protéger, ait pu enfin ouvrir. Je crois que cela reste pour nous une étape importante et tout le monde a compris que, dans la pandémie actuelle que nous vivons et particulièrement en Région Parisienne avec l'accentuation de la crise sanitaire et de la pénurie de lits de réanimation qui nous oblige maintenant à transporter des personnes malades hors de la Région Parisienne, c'était une urgence absolue, même si la question des brevets et leur retombée dans le domaine public est, pour moi, une question importante pour éviter la concurrence.

Voilà les éléments que je voulais vous donner pour ce soir.

Bien entendu, les gestes barrière continuent de rester essentiels particulièrement dans cette période de crise. Je ne reviens pas sur la situation que nous avons pu connaître dans des établissements scolaires, nous avons eu quelques classes de fermées, des soucis plus récents au collège Henri Barbusse. Pour nous, il est extrêmement important de continuer à dire que le respect des gestes barrières est essentiel.

Enfin, je voulais vous dire que nous aurons une audioconférence des maires vendredi matin avec Monsieur le Préfet pour faire un point suite aux annonces. Le Conseil de défense se réunit demain, probablement des annonces dans la foulée et une discussion avec les Maires des Hauts-de-Seine,

Monsieur le Préfet et tous les services de l'État, l'inspectrice de l'Éducation nationale, la directrice territoriale de l'ARS pour, éventuellement, la mise en place de nouvelles mesures, compte tenu de ce que nous vivons actuellement dans notre Région.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction pour vous tenir parfaitement au courant.

J'adresserai à l'ensemble du Conseil municipal le point sur l'ensemble des personnes qui auront pu être vaccinées au centre de vaccination à la fin de la première semaine.

Voilà l'élément que je voulais vous donner.

Je continue l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 26 JANVIER 2021

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de remarques ?...

Y a-t-il des votes défavorables ?... Des abstentions ?...

Mme KADOUCI. - Une rectification, un collègue a démissionné. M. Ouedraogo n'est pas nommé lors de l'appel, on a mis une autre personne à la place.

Mme le MAIRE. - Vous avez parfaitement raison. En page 2 du procès-verbal du Conseil municipal de janvier, nous avons mentionné que Mme Nsilu Wumba était absente, alors qu'elle avait fait savoir bien avant cette séance qu'elle démissionnait de son mandat. M. Ouedraogo, qui a été installé au cours de cette même séance, n'apparaît pas. Veuillez-nous excuser de cette erreur, nous la corrigeons au procès-verbal.

Mme KADOUCI. - Merci.

Mme le MAIRE. - Avec cette correction, je pense que vous êtes d'accord pour approuver à l'unanimité ce procès-verbal ?...

☞ VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Pour le point suivant, je passe la parole à notre élu aux finances, Mouloud Haddad.

2 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire, chers collègues. Je suis à la fois très heureux et un peu ému de vous faire cette présentation du premier budget primitif de cette nouvelle mandature. C'est un moment important de la vie démocratique de notre commune, puisqu'il est la traduction budgétaire de nos orientations politiques et notamment du programme pour lequel les Balnéolaises et Balnéolais nous ont fait confiance il y a près d'un an.

Il y a un an, notre commune, à l'instar du pays tout entier, entrainé dans une crise sanitaire inédite, caractère inédit de par son ampleur et de par sa durée puisqu'elle dure encore aujourd'hui et va sans doute encore se poursuivre de nombreux mois.

Si la commune, et je me réjouis, comme vous l'avez dit Madame le Maire, de l'ouverture hier du centre de vaccination, comme l'ensemble des collectivités territoriales (région, départements territoire) prennent largement leur part à la gestion de cette crise, l'État n'est absolument pas à la hauteur des enjeux.

Après les cafouillages sur les tests, les masques et, aujourd'hui, sur les vaccins, comment ne pas évoquer ici la situation dramatique des étudiants, des jeunes, des travailleurs précaires ou encore des chômeurs ?

La situation économique de pans entiers de secteurs dont on dit en haut lieu qu'ils ne seraient pas essentiels est en effet plus qu'alarmante. Je pense ici, bien sûr, au secteur associatif ou à l'ensemble des acteurs de la culture si importants dans notre ville et que nous continuerons à soutenir. Nous continuerons à les soutenir malgré le fait que les collectivités territoriales sont les grandes oubliées du plan de relance.

Il aura d'ailleurs fallu la mobilisation de plus de 200 maires de villes populaires dont la nôtre pour obtenir un fléchage quartier populaire du plan de relance.

L'association ville et banlieue, dans un courrier récemment adressé au Premier Ministre souligne, je cite : *"le Gouvernement reste sur une fin de non-recevoir concernant nos demandes essentielles : dotation de surcharge scolaire, de surcoût COVID, de compensation des pertes de taxes foncières sur le logement social et, surtout, le Gouvernement reste muet sur la non-compensation de la taxe d'habitation supprimée sur les logements sociaux construits à compter de 2020"*.

On le voit, le quoiqu'il en coûte présidentiel dont on nous annonce la fin progressive pour cette année 2021 ne concerne finalement pas tout le monde. L'argent qui devait ruisseler en abondance a visiblement été capté par d'autres.

Je suis bien obligé de rappeler les chiffres de l'année 2020 souvent entendus ici, ils sont tellement parlants qu'ils en deviennent indécents : 60 à 80 milliards par an d'évasion fiscale, 20 Md€ sur deux ans donnés aux entreprises à travers la baisse des impôts de production, 5 Md€ par an pour de nouvelles armes nucléaires. Enfin, nos amies les entreprises du CAC 40 ont distribué 35,9 Md€ à leurs actionnaires l'an passé, donc 28,6 Md€ de dividendes et 7,4 Md€ sous la forme de rachat d'actions. Vous le voyez, un pognon de dingue comme dirait notre cher Président.

À Bagneux, on n'a pas de pognon de dingue, mais on a des idées et des bonnes idées tant en fonctionnement qu'en investissement.

Notre budget total de fonctionnement s'élève ainsi à près de 80 M€. À noter qu'il nous permet un autofinancement d'environ 7,30 M€ soit quasi-identique au budget primitif 2020.

Comme vous l'avez souligné, Madame le Maire, et comme vous l'avez indiqué notamment lors du DOB du 26 janvier dernier, la section progresse de 1,34 % à la fois pour assurer le bon fonctionnement des nouveaux équipements publics livrés cette année nécessitant du personnel mais aussi pour financer les dépenses consacrées à de nouvelles orientations du mandat.

En effet ; une enveloppe supplémentaire de 318 M€ est consacrée à 4 axes que notre majorité municipale a estimé prioritaire : l'éducation, la solidarité, le cadre de vie et la transition écologique comme les 20 % de part du bio dans les cantines, le développement de Vélib ou encore l'entretien des plantations.

Parmi les dépenses de fonctionnement, 41 747 761 € de budget sont dédiés aux ressources humaines. En effet, les charges de personnel constituent une part importante de ces dépenses avec un ratio de 66,28 % des dépenses réelles de fonctionnement, en légère augmentation par rapport BP 2020.

Ce ratio en augmentation est la marque de notre fort attachement au service public communal. Les exemples de cet attachement sont nombreux. Je cite pêle-mêle les revalorisations de carrière, la

formation des agents, la création de postes suite à la livraison de nouveaux équipements enfance et petite enfance, dont la nouvelle école Niki de Saint Phalle, mais aussi la mise en œuvre, dès cette année, d'un certain nombre d'engagements pris devant les Balnéolaises et Balnéolais il y a un an. Je veux saluer ici la création d'une dizaine de postes d'ATSEM dans nos écoles maternelles notamment. Engagement de campagne tenu, tout comme la création du personnel dédié aux questions de transition écologique ou à l'économie sociale et solidaire.

Côté recettes, maintenant, je rappelle que nous avons décidé pour la sixième année consécutive de ne pas augmenter le taux de la part communale des impôts locaux. Cela représente un vrai effort d'autant plus que les dotations de l'État sont en stagnation comme c'est le cas cette année pour la DGF, la baisse constante de nos dotations forfaitaires étant masquée par l'augmentation de la DSU dont le rôle est de réduire les inégalités entre territoires et non pas de compenser la baisse de la dotation forfaitaire dont l'objet historique est le financement des transferts de compétences de l'État.

Dans la section investissement, notre budget primitif s'équilibre à 27 450 900 €, soit une augmentation sensible de 1 466 657 €.

Des efforts importants sont entrepris cette année sur la transition écologique avec plus de 2 M€ consacrés à cet axe.

Nous poursuivons également nos efforts en direction des personnes handicapées pour 750 000 € dédiés aux questions d'accessibilité.

Dans notre prise en compte de l'amélioration du quotidien des Balnéolais, nous poursuivons des travaux importants dans nos bâtiments communaux, écoles et équipements sportifs principalement ainsi que les entretiens et rénovations de notre voirie pour 2,60 M€.

Ces dépenses d'investissement sont soutenues par des recettes s'appuyant sur des subventions de l'État, de la région, du département et de la CAF pour citer les plus importantes mais aussi et surtout par nos ressources propres en particulier les 7,30 M€ d'autofinancement que j'évoquais tout à l'heure.

En conclusion et finalement pour résumer mon propos, la situation de la ville est saine. Trois indicateurs nous permettent d'observer cette situation : un encours de dette projeté d'un maximum de 63 M€ pour 2021 mais plus probablement autour de 61 M€, ce qui met notre capacité de désendettement à environ 8,3 ans, soit bien en deçà du seuil d'alerte à 10 ans et du seuil légal fixé à 12 ans.

C'est un indicateur important, car cela nous permet de négocier de bonnes conditions d'emprunt ; de ce point de vue, la commune bénéficie d'une dette sécurisée dont la structure permet un taux moyen faible à 1,6 % en deçà de celui des communes de notre strate. En un mot, notre dette est bien gérée.

L'autofinancement de 7,30 M€, je le souligne, est bien supérieur au montant de remboursement du capital de la dette qui est de 5,90 M€ par an.

Enfin, je n'oublie pas de préciser que notre budget supplémentaire, qui sera voté au Conseil municipal du 30 juin, sera l'occasion d'un réajustement nécessaire notamment sur l'impact un peu plus précis de la crise sanitaire sur notre budget communal.

Vous l'avez vu dans le dossier, le BP 2021 atteint une réduction nette des dépenses actuellement estimée à environ 175 000 € en anticipation de la suppression d'activités ou d'initiatives.

Cependant, de nouvelles dépenses sont à prévoir. On sait que l'ouverture d'un centre de vaccination coûte de toute façon à une commune, même si l'État doit rembourser une partie des dépenses.

À l'occasion de ce premier budget de la mandature, je veux adresser des remerciements appuyés à Mme le Maire pour sa confiance, à l'ensemble de mes collègues de la majorité pour leur investissement, le travail en commun car si je suis le porte-voix ce soir de ce budget primitif, c'est d'abord un budget construit ensemble et en commun.

Un remerciement à la Direction générale, à Mme Cécile ALLIAUD, notre DGS, mais aussi et surtout à Fabienne Baron, Directrice des finances et à toute son équipe pour leur appui, leur efficacité et, bien sûr, la qualité des documents fournis à notre Conseil municipal comme je pense vous pouvez le saluer tous ce soir.

Il vous est proposé dans cette délibération de voter ce budget primitif 2021 mais aussi, vous l'avez lu attentivement je pense, il vous est proposé de prendre acte de la très intéressante synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle qui, elle, concerne l'année 2019, notamment avec des chiffres très intéressants sur l'organisation du temps de travail, la formation, les salaires ainsi que les problématiques de harcèlement et de sexisme dans notre collectivité.

Voilà pour cette introduction.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup à Mouloud Haddad pour l'effort de synthèse de présentation du budget.

Je passe la parole au premier collègue qui la demande.

M. MARTIN. - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les directeurs de service, je commencerai mon intervention par remercier tout particulièrement, l'ensemble des directeurs des services et plus particulièrement la Direction des finances pour la qualité des documents fournis ce soir, qui sont de précieux supports pour les élus de cette assemblée et qui serviront de référentiel tout au long de cette mandature.

Je les remercie doublement car l'exécution de ce Budget Primitif se déroule dans un contexte compliqué, en pleine crise sanitaire avec des impacts financiers et sociaux importants que l'on ne maîtrise pas et qui vont durer pendant plusieurs années.

Je tiens aussi à remercier tous les employés de la mairie qui assurent la continuité des services publics indispensables, comme l'accueil des habitants, l'état-civil (l'enregistrement des naissances et des décès), la police municipale, mais aussi gardent le lien avec les personnes fragiles isolées et la solidarité de proximité, apportent de l'aide alimentaire et d'urgence ou maintiennent le fonctionnement des crèches et des écoles.

La question des services publics locaux nous semble essentielle. La crise sanitaire a accru la pauvreté et les mairies sont les derniers maillons où il y a encore de l'accueil physique malgré la crise sanitaire.

Cette crise sanitaire a révélé les fragilités urbaines et nous interroge sur nos façons d'aménager les territoires, en repensant notamment la densité urbaine, le partage de l'espace, la conception des logements ou encore la place de la nature. Dans quelle ville vivrons-nous dans "le monde d'après" ?

La densification exponentielle de Bagneux, avec une prévision de + 20 000 habitants d'ici 2030 pour passer la barre de 60 000 habitants, ne nous rassure pas quand à l'avenir de Bagneux.

Aucune ville d'Île-de-France n'a progressé aussi vite en si peu de temps. L'impact est en premier lieu environnemental, avec une réduction des espaces de verdure comme le parc de la Fontaine, le

parc Robespierre, etc.

L'impact est aussi social : 20 000 habitants en plus nécessitent des équipements publics supplémentaires comme des écoles, des crèches et donc des ressources supplémentaires.

Concernant notre perte d'autonomie fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation, je ne reviendrai pas dessus car nous en avons longuement discuté lors du Dossier d'Orientation Budgétaire, mais la ville de Bagneux va enregistrer une perte d'autonomie de plus de 16 M€ dont le versement dépendra désormais du budget de l'État.

Ce budget n'amène pas de grosses surprises par rapport au Dossier d'Orientation Budgétaire présenté en janvier. Les lignes directrices que vous nous proposez restent sans consistance :

- Une ville qui relève le défi écologique, je dirai plutôt une ville qui relève le défi de l'apesanteur, avec la construction de tours de plus de 56 mètres de haut et des tonnes de bétons en entrée de ville et sur le site des Mathurins,

- Une ville citoyenne du vivre ensemble. Quand on voit la propreté de la ville et les problèmes d'insécurité grandissante, on s'interroge sur la notion de ville citoyenne et de vivre ensemble. Les forces de l'ordre, les pompiers, le personnel médical ne peuvent plus mettre un pied dans certains quartiers sans risquer leur vie. Il n'y a pas un mois où l'on fait la une du Parisien. Aujourd'hui, les honnêtes citoyens, les familles, les travailleurs qui se lèvent tôt, vivent dans la peur, baissent la tête et finissent par accepter cette violence comme une fatalité. On se demande où passent nos impôts.

Concernant notre dette, elle continue à progresser dangereusement, avec un recours à l'emprunt de 4,90 M€ en 2021, pour arriver aux alentours de 63 M€, fin 2021. Nos marges de manœuvre sont de plus en plus faibles.

Concernant la fiscalité locale, elle devrait croître en 2021 de près de 2 M€ avec une livraison de 344 logements d'habitation neufs en 2020 et une augmentation du forfait post-stationnement de 400 000 € au BP 2020.

Concernant les dotations de l'État et les fonds de péréquation, nous n'avons pas à nous plaindre. La DGF est restée constante voire en progression depuis 2017, aux alentours de 11 M€. Elle devrait dépasser les 11 M€ 2021, en 2021 si la dotation forfaitaire reste constante comme en 2020.

Je ne reviendrai pas sur la participation des usagers qui augmente encore cette année de 2 % pour la 7^e année consécutive. En 7 ans, les tarifs ont augmenté de plus de 12 %, alors que le niveau de vie des Balnéolais n'a pas augmenté de 12 % et est le plus faible du département des Hauts-de-Seine.

Concernant les charges de personnel, elles augmentent encore de 2,24 % en 2021 pour atteindre 66,28 % des dépenses réelles de fonctionnement, conséquence directe de cette densification qui engendre mécaniquement du personnel communal supplémentaire pour gérer les nouveaux services municipaux nécessaires à cette croissance.

Entre 2016 et aujourd'hui, les charges de personnel ont augmenté de 3 M€.

Concernant le programme de travaux, le handicap et les commerces sont encore les parents pauvres de ce budget : très peu d'aides pour les commerces, 100 000 € seulement pour l'accessibilité de la voirie alors qu'il y a près de 50 % des trottoirs et des passages pour les piétons non accessibles aux personnes à mobilité réduite, rien pour l'accessibilité du parc François Mitterrand, etc.

Pour terminer mon exposé, je souhaitais revenir sur les indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle 2019 car ils me semblent très intéressants. Au 31 décembre 2019, la collectivité employait 529

femmes et 311 hommes sur emploi permanent. Un déséquilibre important alors que, paradoxalement, la filière sportive est à 100 % masculine. Malgré cela, on peut constater un écart de salaire encore important entre les hommes et les femmes sur la rémunération annuelle dans les filières administratives et techniques.

En conclusion, nous ne cautionnerons pas ce budget primitif qui ne tient pas compte des difficultés réelles sociales, économiques et environnementales de Bagneux et surtout qui nous amènent droit dans le mur à horizon 2030.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme B. CANAL. - Madame le Maire, je suis élue sur le handicap, j'aimerais intervenir pour réagir aux dernières paroles et déclarations de M. Martin. Je voudrais d'abord le remercier pour avoir mis l'emphase sur le handicap, cela prouve que nous nous sentons concernés par le handicap puisque, lui-même, le relève.

Au niveau de la ville, un certain nombre d'initiatives doivent intervenir. Pour l'instant, nous sommes sur une phase de concertation avec un certain nombre d'acteurs.

Comme vous le savez, il y a quelques semaines, nous avons voté la charte handicap dont les axes ont été présentés à tous.

De la même manière - je ne me le rappelle pas mais je suis presque sûre que c'est le cas - nous avons parlé de ce qui allait intervenir par la suite : la concertation avec les partenaires, la mise en place d'un plan d'actions sur un certain nombre de sujets.

Bien sûr, il n'y a pas de détail sur ce qui va se faire parce que nous aimerions construire ensemble avec les partenaires.

M. Haddad a souligné une somme, dont je ne me rappelle pas le montant précis, pour l'accessibilité. Non, le handicap n'est pas le parent pauvre. Nous prenons le temps de construire pour pouvoir faire les choses, nous l'espérons, bien, en tout état de cause, pour avoir un retour qui satisfasse l'ensemble des partenaires et surtout pour construire avec eux.

Je vous remercie en tout état de cause d'avoir mis la lumière sur le handicap.

Mme le MAIRE. - Laurent Kandel, je vous en prie.

M. KANDEL. - Merci Madame la Maire.

Monsieur Martin, je suis toujours d'accord avec le début de votre intervention, mais rarement avec la fin, c'est bizarre ! En tout cas, je m'associe à vos remerciements du personnel pour la gestion de la crise et le travail fait. Madame la Maire, j'espère que vous leur transmettez nos remerciements mais nous le ferons aussi directement.

Monsieur Martin, je ne sais pas dans quelle ville vous vivez, mais c'est le Bronx à Bagneux ?! Je n'ai pas l'impression que ce soit cela. Certes, il y a des problèmes, mais également beaucoup d'autres villes, y compris celles gérées par vos amis, le sont aussi.

Nous disons la vérité aux Balnéolais. Certes, il y a des problèmes, nous nous y attaquons et je crois que ce budget s'y attaque fortement, nous le faisons depuis des années maintenant.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit mon collègue Mouloud Haddad, on peut parler du budget de Bagneux, mais parlons tout de même nationalement. Que fait l'État aujourd'hui ?

Ce budget est dans un contexte un peu particulier. La crise sanitaire, certes, va impacter fortement et continuera d'impacter les décisions budgétaires que nous allons prendre. Ses effets sur l'économie, l'emploi, la vie de nos concitoyens sont désastreux. Ce sera très dur les mois et les années à venir.

Nous attendons tout de même en vain des actions de ce Gouvernement pour soutenir les plus fragiles et la consommation populaire. Il n'y a rien non plus pour mettre à contribution les plus riches et ceux qui auront profité de cette crise pour s'enrichir et, parmi eux, les grandes multinationales du médicament qui, aujourd'hui, se battent pour gagner plus d'argent sur le vaccin et si peu, ce Gouvernement, sur l'indispensable bifurcation écologique, on le voit aujourd'hui avec la crise sanitaire.

Plus que jamais, ce Gouvernement tourne le dos à l'intérêt général pour favoriser les plus privilégiés. Malheureusement, nos habitants à Bagneux en pâtissent également.

Oui, notre budget s'inscrit dans cette situation. Il faut ajouter, comme l'a dit Mouloud Haddad, la baisse des dotations de l'État aux collectivités depuis plusieurs années, la suppression de la taxe d'habitation dont on ne sait aujourd'hui quelle sera réellement la compensation ; on peut être effectivement inquiet.

Le Gouvernement fait aussi porter les coûts sanitaires sur les collectivités locales avec notamment à leur charge les coûts des centres de vaccination par exemple dont l'un vient d'ouvrir à Bagneux.

Mais notre budget s'inscrit dans notre volonté d'être aussi aux côtés des habitants et des habitantes de notre ville, de mener de nouvelles politiques pour la transition écologique, d'apporter de nouveaux services à la population. Mouloud Haddad l'a cité : l'augmentation du nombre des ATSEM dans les écoles, la création d'une cellule de la transition écologique, le maintien des subventions aux associations avec une attention particulière à celles ayant souffert de la crise sanitaire et qui contribuent à la vie de notre commune, des moyens nouveaux : 300 000 € en fonctionnement, 1 M€ en investissement et la poursuite des dépenses pour protéger les habitantes et les habitants et gérer cette crise.

Malgré la crise, malgré les difficultés budgétaires, notre majorité propose un budget ambitieux dans le respect des engagements pris auprès des habitants. Nous voulons tenir ces engagements en favorisant l'intervention des citoyens, leur participation active sur tous les projets de notre ville.

Si je peux donc résumer la politique proposée en quelques mots, je dirai donc que c'est une politique pour les gens avec les gens que nous voulons mettre en œuvre pour cette ville et pour tous.

Le budget 2021 est bien conforme à la vision de notre groupe Génération Insoumise pour une ville populaire, solidaire, écologique et moderne pour toutes et tous, le groupe Génération Insoumise s'inscrit donc totalement dans ce budget et participera activement à sa mise en œuvre.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup à Laurent Kandel.

Sidi Dimbiga nous a rejoints.

Je passe la parole à Mme Cillières.

Mme CILLIERES. - Merci Madame le Maire, chers collègues bonsoir à toutes et à tous.

À mon tour, à la suite de mon collègue Laurent Kandel, je veux avant toute chose remercier l'ensemble des services qui a travaillé à l'élaboration de ce budget et qui a su, face à la crise sanitaire et aux impacts sur le travail, se réinventer lorsque c'était nécessaire tout en maintenant un haut

niveau de qualité de nos services publics communaux.

Je tiens aussi à remercier Mouloud Haddad pour le travail transversal qu'il a su impulser dans notre majorité.

Je me réjouis évidemment que notre majorité municipale ait pu et su, pour cette première année pleine du mandat et dans les conditions que nous savons que nous avons déjà évoquées, élaborer un budget ambitieux.

Cette année encore et tout particulièrement dans le contexte de crise sanitaire et économique que nous traversons, l'élaboration du budget primitif n'a pas été une tâche aisée : comment faire mieux avec moins alors que, face à cette crise inédite, les besoins des habitantes et des habitants ne cessent d'augmenter ?

Il y a un an, tout le monde, y compris le gouvernement, applaudissait les agents hospitaliers et saluait la présence quotidienne des services publics. Alors que cette année fait encore la démonstration d'un fort besoin de plus d'actions publiques et de plus d'effectifs, le Président de la République et sa majorité ont pourtant poursuivi leur logique austéritaire en marche depuis la crise économique de 2008. Au lieu d'investir au niveau nécessaire pour la santé publique singulièrement dans les hôpitaux, l'État continue de refuser de donner aux soignants les moyens supplémentaires à la hauteur des besoins.

Pourtant dans son rapport de janvier dernier en début d'année, l'ONG Oxfam montrait que la crise sanitaire a particulièrement creusé les inégalités. La France compte aujourd'hui plus de 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et pourtant la feuille de route du Gouvernement n'a pas changé : déshabiller les services publics et les plus démunis pour donner toujours plus à ceux qui ont déjà tant.

La stagnation de la dotation globale de fonctionnement témoigne, quant à elle, que l'État ne se donne pas les moyens d'investir et continue sa stratégie de faire des économies sur le dos des collectivités locales.

Pourtant, ce sont bien ces mêmes collectivités qui, lors du premier confinement au tout début de la crise sanitaire, ont assuré un lien de grande proximité et des missions de protection après des habitants. Je pense bien sûr à la distribution de masques pendant que l'on nous disait qu'ils ne servaient à rien. Ce sont ces mêmes collectivités qui, aujourd'hui, assurent la quasi-intégralité d'un fonctionnement des centres de vaccination alors que, par ailleurs, on a vu l'État défailtant à fournir, en nombre suffisant, des vaccins après avoir abandonné en plus la recherche publique.

À ces incertitudes s'ajoute la suppression progressive de la taxe d'habitation qui vient impacter fortement les finances publiques locales avec une incertitude forte sur la durée et le montant de la compensation de cette perte.

Le plan de relance, annoncé en grande pompe par le Gouvernement Castex, ne compense pas ces manquements de l'État, il aura même fallu, cela a été dit, que des centaines de Maires interpellent fortement le Gouvernement pour lui rappeler que les quartiers populaires existent.

Malgré ce contexte très difficile, nous avons su porter un premier budget primitif de la mandature qui nous permet de respecter nos engagements municipaux sur lesquels les Balnéolaises et les Balnéolais nous ont élus.

Nous avons défini comme priorité notamment le champ éducatif, la solidarité, la transition écologique et le cadre de vie, des axes qui répondent bien aux difficultés et interrogations des

habitants face à la crise sans précédent que nous traversons.

Pour l'éducation, tandis que l'école Niki de Saint Phalle va bientôt ouvrir ses portes, on ne peut que se réjouir de la création de nouveaux postes d'ATSEM supplémentaires à la rentrée prochaine, de la poursuite des parcours culturels ou encore de la création d'une enveloppe pour le lycée avant le lycée, projet innovant qui devient chaque jour plus concret.

Sur l'environnement, alors que la crise nous pousse toujours davantage à nous réinterroger sur une action publique plus verte, plus durable et plus responsable, ce budget permet justement la création d'un pôle de transition écologique et développement durable et accroît les crédits dédiés aux espaces verts.

La solidarité prend toute sa place aussi dans ce premier budget d'année pleine du nouveau mandat nous maintenant à un niveau élevé d'aides notamment aux jeunes et aux familles particulièrement touchées par la crise.

Lorsque nous sommes allés à la rencontre des habitants en septembre dernier, beaucoup nous ont interpellés sur les questions de cadre de vie et ce budget répond aussi à ces attentes légitimes sur les questions de propreté urbaine notamment et de médiation.

Sur l'investissement, avec le vote de ce budget, les projets seront nombreux à prendre forme autour notamment de la rénovation du centre de santé, du Clos des sources ou encore du stade René Rousseau, pour donner quelques exemples.

On l'a dit, une partie importante de ces projets d'investissement est également orientée vers la transition écologique et c'est autant de pierres apportées à la protection de notre planète. Nous sommes fiers de porter ces éléments constitutifs d'une ville pour tous et toutes, d'une ville durable, d'une ville qui protège.

Malgré les difficultés, malgré le désengagement de l'État, nous faisons, une fois encore, la démonstration que Bagneux demeure une ville ambitieuse, responsable écologiquement et résolument engagée pour ses habitants.

Le groupe des élus communistes et citoyens votera donc sans aucune hésitation ce budget.
Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Maire beaucoup.

Monsieur Haddad m'a redemandé la parole.

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire.

Je reprends la parole pour répondre à M. Martin qui ne cautionne pas notre budget, j'emploie ses termes. On ne peut pas cautionner ses arguments. Je répondrai sur deux parties de son intervention.

Concernant la DGF, s'il a bien écouté les arguments que j'ai pu donner dans mon propos liminaire, sa stabilité est en réalité un peu artificielle, c'est un peu une ruse du Gouvernement car, en réalité, la dotation forfaitaire est en baisse constante, elle est simplement masquée par la dotation de la DSU dont le rôle est de réduire les inégalités entre les territoriaux, pas de compenser cette baisse de dotation. Comme l'ont souligné mon collègue Laurent Kandel et Hélène Cillières, oui, nous sommes en baisse sur la dotation de l'État.

Permettez-moi de réagir assez fortement sur son propos d'une ville où les "honnêtes gens baisseraient la tête" ! Je ne sais pas, mais on croirait entendre du Sarkozy de la belle époque voire du Le Pen. Encore un peu d'efforts et vous serez presque sur la ligne Darmanin qui, aujourd'hui, est

à droite de Le Pen comme tout le monde l'a constaté.

Je ne comprends pas, certes, les élections régionales et départementales sont proches, mais soit vous nous donnez des faits précis, des chiffres, je ne sais pas, ou des événements précis, soit vous distillez quelque chose qui n'existe pas.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. Il n'y a aucun tabou sur ces questions de notre part, mais faire croire - je reprends votre expression - que les honnêtes gens baisseraient la tête dans la ville, je ne sais pas ce que cela veut dire. En tout cas, cela me met très fortement en colère car c'est très loin de la réalité.

Je vous remercie.

Mme MOUTAOUKIL. - Pour joindre ma voix à celles et ceux qui se sont exprimés pour remercier les services de la qualité des documents qui, ce soir encore, nous ont permis de saisir une matière pas nécessairement évidente, je salue la qualité. Je le fais chaque fois que c'est possible. Merci donc à l'ensemble des services, à Fabienne Baron en particulier, notre Directrice des finances, à notre adjoint aux finances qui réussit aussi, il l'a dit, c'est le premier budget primitif de la mandature, de son côté, à présenter cette matière, les finances, d'une manière qui permet à toutes et tous je crois et même à ceux qui pourraient nous suivre à distance, d'en saisir tous les tenants et les aboutissants, en tout cas, de bien comprendre de quoi il est question ce soir.

C'est donc dans un contexte bien difficile que nous devons aborder ce premier budget primitif de la mandature, ce budget primitif 2021 de notre ville. Face à la crise sanitaire, l'équipe municipale a multiplié les initiatives pour que nos populations puissent être en mesure de bénéficier de services publics de qualité.

Nous avons fait, je crois, beaucoup pendant cette année qui vient de s'écouler.

Je pense notamment dans ce qui est proposé ce soir au soutien important que l'on va apporter au centre communal d'action sociale mais aussi à la négociation enfin aboutie, le Maire en a parlé en préambule de ce Conseil municipal, pour obtenir un centre de vaccination.

Je rappelle qu'il a fallu beaucoup d'abnégation au Maire et à ses équipes pour obtenir ce centre.

Des villes voisines comme Montrouge et d'autres se sont vraiment battues pour en avoir un. Alors même qu'elles sont plutôt dans la mouvance de celles et ceux qui nous gouvernent, elles n'ont pas obtenu de centre de vaccination. Je m'autofélicite et je félicite l'ensemble des équipes et le Maire en particulier, qui était en première ligne sur la négociation, d'avoir pu obtenir ce centre de vaccination.

Je tiens à souligner la priorité accordée dans ce budget au champ éducatif, comme l'a dit un certain nombre de collègues, dans les projets de construction, le groupe scolaire Niki de Saint Phalle, mais aussi les moyens de fonctionnement qui seront mis à disposition de ce domaine qu'est l'éducation avec la prévision d'un poste d'ATSEM supplémentaire dans chacune de nos écoles. L'éducation est, pour nous, extrêmement important et ça l'est d'autant plus dans un moment comme celui que nous vivons. Nous ne pouvons que saluer cet effort consenti pour ce domaine.

Nous entendons également contribuer à relever le défi écologique notamment avec la création d'un pôle transition écologique et développement durable et le recours à des véhicules propres, prochainement.

L'analyse du budget est aussi l'occasion de faire le point, nous l'avons vu, avec l'analyse du document, dont vous avez parlé Monsieur Martin, synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité

professionnelle 2019. Vous ne vous étonnez pas, c'est en tout cas mon cas, des progrès réalisés d'année en année, on ne peut que les constater même s'il faut continuer à travailler ce domaine.

Il faut également rappeler que la crise sanitaire avec son couvre-feu a réduit considérablement les activités, donc les recettes propres. On note moins 6,75 % par rapport à l'année précédente.

Malgré les difficultés et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, nous maintenons les taux de fiscalité globalement et des moyens supplémentaires sont aussi prévus pour le fonctionnement et les investissements.

C'est, une fois encore, un budget primitif ambitieux, qui respecte nos engagements, les 4 axes prioritaires que nous nous étions donnés notamment au moment de la discussion du DOB, donc l'éducation, la solidarité, le cadre de vie et la transition écologique et, ce, malgré la crise sanitaire que nous subissons et la stagnation, voire la baisse - je rejoins tout à fait mon collègue Mouloud Haddad - de certaines dotations de l'État, donc c'est un budget, ce soir encore, que nous proposons en responsabilité.

Mon groupe soutiendra donc ce budget primitif 2021 et nous prenons acte, comme il nous l'est demandé, de la synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle 2019.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Monsieur Ouedraogo, à vous.

M. OUEDRAOGO. - Merci Madame le Maire de m'avoir donné la parole.

Je ne vais pas revenir sur le budget pour le disséquer, mon collègue Patrice Martin l'a très bien fait. Je crois comprendre que cela pose un certain nombre de soucis à M. Mouloud. Il a travaillé sur son dossier, son budget. En revanche, à l'écouter, ce que j'ai fait attentivement, deux choses ressortent essentiellement dans l'intervention de M. Mouloud : dépenses et subventions, l'investissement étant relégué au second plan.

Quand on analyse ce budget, on constate une hausse du budget de fonctionnement de plus de 300 000 €. Celle-ci n'est pas beaucoup mise en avant. On constate très peu d'éléments sur les recettes car, effectivement, sur le papier, le budget est à l'équilibre en termes de dépenses et de recettes.

Je tiens à souligner que notre ville est une des plus endettées du département, le taux d'endettement y est extrêmement inquiétant. Cela a été souligné d'ailleurs lors des interventions précédentes, ce qui m'amène à croire que le budget que l'on nous présente aujourd'hui ne répond pas du tout aux préoccupations des habitants, des Balnéolais. Pourquoi ? Je vais l'expliquer assez rapidement en six points.

Premier point, que j'ai déjà évoqué, il est incompréhensible pour nous de constater dans votre budget une hausse des dépenses de fonctionnement alors que l'on vit actuellement une crise sanitaire. Je cherche à comprendre la logique de fonctionnement de ce budget, je n'arrive pas du tout à trouver la colonne vertébrale qui justifie la hausse des dépenses de fonctionnement pour cet exercice 2021.

Deuxième point que je constate dans le budget : il y a une véritable ponction du pouvoir d'achat des Balnéolais par la hausse des tarifs qui ne cessent d'augmenter depuis 6 à 7 ans si l'on se réfère à certaines lignes du budget avec une hausse prévue cette année de 2 %, sachant que l'on sait très bien que les Balnéolais ont tous été affectés par la crise, nous tous d'ailleurs autour de cette table.

Pour nous, il est donc inconcevable de justifier une bonne tenue des finances de la commune en ponctionnant le pouvoir d'achat des Balnéolais.

S'agissant de l'investissement, je pense que nous avons peut-être une divergence sur la conception des investissements. Je rappelle tout de même que la création de richesses est en partie générée par les entreprises alimentées dans les différentes villes. On constate que l'on n'est pas du tout la ville la plus attractive à ce niveau puisque la plupart des entreprises qui viennent sur Bagneux sont soit découragées soit ne trouvent pas les coûts favorables pour pouvoir s'implanter ou finissent toujours par aller dans les villes d'à côté.

Cependant, nous sommes une ville de plus de 10 000 jeunes avec un fort taux de chômage. Je n'ai pas du tout entendu parler dans votre budget, ne serait-ce qu'une ligne aperçue, je l'ai épluché longuement, sur aucun paragraphe, de création d'emplois, de mesures en faveur de la jeunesse. Pourquoi ? Les jeunes ne demandent pas que faire du sport, qu'aller regarder des films au cinéma, que faire de la musique, les jeunes demandent à avoir un emploi. C'est de l'autonomie qui est aujourd'hui demandée par notre jeunesse. Or, aujourd'hui, on constate que, dans le budget, aucun investissement n'est prévu en faveur de ces jeunes.

Permettez-moi de dire que votre budget n'a de social que le nom. En fait, ce budget enfonce encore et toujours les Balnéolais dans la dépendance locative. Aucune mesure ne vise à favoriser l'accès à la propriété contrairement à d'autres villes à côté. On a un taux d'accès à la propriété de plus de 40 %, tandis que Bagneux navigue, depuis quelques années, aux alentours des 20 % et encore je suis gentil.

J'ai beaucoup entendu parler d'écologie. En lisant le budget primitif, le sentiment qui m'anime est que ce budget n'a d'écologie que le nom. Cela me rappelle un peu l'effet peinture, si je peux le qualifier ainsi. L'effet peinture, c'est tout simplement : je prévois une dépense de dépenses et je mets une petite touche de dépenses vertes. Cela suffit pour proclamer que, dans le budget, j'ai prévu des mesures en faveur de l'écologie.

Le seul problème est que les Balnéolais ont vite compris dans votre politique qu'il ne suffit pas d'acheter des véhicules de service électrique ou de planter des arbres pour prouver que l'écologie est mise en avant dans les priorités de votre politique municipale.

Aujourd'hui, on vous demande très clairement d'engager une véritable marche vers la transition écologique. Pourquoi ? Beaucoup de villes pourront servir d'exemple pour Bagneux car on ne peut pas affirmer que le budget présenté favorise des mesures écologiques. Pourquoi ? Le climat ne sera pas sauvé aujourd'hui uniquement en faisant des dépenses sur les véhicules de service ou en investissant sur les quelques travaux de rénovation thermique : on constate que, sur la ville, l'état de vétusté des installations nécessite sans plus tarder que M. Mouloud revoie son budget parce que le Gouvernement a tout de même fait un effort extrêmement considérable.

Mme le MAIRE. - Je vous demanderai d'appeler M. Mouloud M. Haddad, s'il vous plaît comme pour tous les élus.

M. OUEDRAOGO. - J'invite M. Haddad à revoir ses chiffres car, énormément d'aides sont prévues par l'État dans le cadre du plan de relance. À titre d'exemple, 65 Md€ ont servi à financer le plan de relance en 2020 et, pour cette année 2021, ce sont 36 Md€, donc on ne peut pas dire que le Gouvernement ne fait pas d'effort à ce niveau.

Je ne peux pas non plus laisser dire que la suppression de la taxe d'habitation vise à retirer l'autonomie à la gouvernance des finances de la ville car cette suppression, nous le martelons depuis 2017, est compensée à l'Euro près par la taxe sur le bâti et le complément par l'État.

Pour conclure, il est clair qu'au vu de ce que je viens de vous détailler, nous voterons contre votre

budget.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Madame Meker, à vous.

Mme MEKER. - Madame la Maire, merci de me donner la parole.

Tout d'abord, nous prenons acte du rapport sur l'état de l'équilibre homme/femme dans le bilan social de la ville, en tout cas, sur cette étude des personnels et de la manière dont la dynamique est créée entre les hommes et les femmes. Prenons acte de ce document tout à fait intéressant qu'il faut réétudier. C'est la première fois que nous avons ce type de document. Je vous en remercie beaucoup.

Après un remerciement et pas qu'un, beaucoup de remerciements pour les services et ce budget présenté très clairement comme d'habitude, présentant cette année quelques nouveautés qui sont peut-être des détails pour vous comme certains diraient mais qui sont importants. Il s'agit en particulier de la part des subventions dans le budget et de la manière dont elles sont indiquées clairement pour que chacun puisse comprendre de quelle manière la ville fait des efforts pour aller chercher ces subventions ; ce n'est pas si simple.

Je vois qu'il y a un léger désaccord au sein de l'opposition sur la taxe d'habitation par exemple. Cela ne m'étonne pas. Cette taxe disparaissant, elle met un peu notre fiscalité dans une incertitude très difficile, mais tout le monde s'entendait pour dire que cette taxe n'était tout de même pas très équitable. Tout cela est un peu compliqué mais l'essentiel étant de maintenir, et nous le souhaitons tous, la fiscalité des collectivités locales en particulier des communes car c'est tout de même la base de la vie démocratique de ce pays.

Je dois dire qu'à cet égard les difficultés que nous avons rencontrées cette année avec la pandémie et la façon - je mets mon nom mais ce n'est pas très pratique c'est un petit aparté - dont l'État s'est extrêmement déchargé, lors de cette crise sanitaire, et continue de faire, sur le bloc communal et les communes. Nous sommes très fiers, je participe à cette fierté avec la majorité municipale, que vous ayez, Madame la Maire, beaucoup travaillé pour que notre ville puisse bénéficier d'un centre de vaccination. Cela permet aux habitants de notre ville, mais pas seulement, d'avoir un lieu de proximité pour avoir accès à une vaccination contre cette maladie qui n'en finit plus. Grâce à cela, elle devrait pouvoir s'atténuer et disparaître de nos préoccupations plus que quotidiennes.

L'élaboration de ce budget avec ce dynamisme, cette présentation et la manière dont on a envie de le défendre dans une année comme celle-ci et une ville populaire comme la nôtre est tout de même un événement ; je suis assez d'accord avec ce qu'ont dit mes collègues.

Je reviens sur les propos de M. Martin qui dit que la ville va dans le mur d'ici à 2030 avec 20 000 habitants de plus. Il faut calculer précisément. Nous ne serons pas les seuls. Vu la course à la construction que connaît toute l'Île-de-France, on ne peut pas demander à Bagneux de résister et, pourtant, elle va le faire.

Vous savez Monsieur Martin, vous savez tous qu'autant que faire se peut, le groupe des écologistes et citoyens mettra tout en œuvre pour participer à l'effort sur la transition écologique dont les villes doivent absolument s'emparer d'ici les 10,15 ou 20 années à venir. Après, ce sera trop tard.

Mes collègues ont salué la création d'un pôle de transition écologique et de développement durable. Ce pôle ne servira pas qu'à financer comme cela des véhicules propres, etc. au contraire, cela

permettra d'irriguer et de penser les politiques publiques de la ville en prenant en compte, dès leur conception, la transition écologique.

Un budget important est déclaré clairement dans ce budget : 2 235 000 € mais il y a plus encore car, dans les dépenses concernant les écoles, nous voyons bien que, lorsqu'il y a des travaux dans les écoles, l'amélioration thermique des bâtiments est immédiatement pensée. Pour le moment, nous n'avons pas encore les outils pour bien mesurer l'effort réel de transition écologique que la ville souhaite et s'apprête à faire pour les années à venir.

Nous n'avons pas encore non plus les outils. Nous sommes en train de les mettre en place. La COVID a beaucoup ralenti cette mise en place qui nous permettra de mesurer les externalités positives, par exemple les économies d'énergie qui ne seront plus uniquement liées à l'amélioration thermique de nos écoles, mais tout un travail fait sur les fluides, sur l'utilisation moindre des véhicules qu'ils soient électriques ou pas, petit à petit, tout en restant raisonnable. Pas d'ayatollah vert qui prône une marche sous la pluie, des cache-nez et des grosses chaussures toute la vie, ce n'est pas cela. Nous disposons tout de même d'une marge de manœuvre pour améliorer le fonctionnement et diminuer notre empreinte carbone.

Pour ce qui est du foncier, vu l'augmentation de la population à venir, elle est réelle, encore une fois, nous habitons en Île-de-France. L'État ferait bien de s'occuper de l'aménagement du territoire et de décentraliser ou d'aider des industries ou même des services à aller s'installer dans des métropoles qui sont aujourd'hui vides, avec des infrastructures qui ne sont pas assez utilisées. Cette impensée de l'aménagement du territoire est très préjudiciable aux habitants de l'Île-de-France.

Deux lignes de métro vont arriver. J'espère que le prochain budget nous verra avec le terminus de la ligne 4 installée sur la place Lucie Aubrac. Aux alentours de ces transports lourds d'un nouveau métro qui arrive en direct de Paris, il est normal que, là, apparaisse une densification.

Après, la ville, nous le verrons dans le travail que nous ferons avec le territoire au sujet du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), prendra garde et souhaite prendre garde d'avoir des zones de projets dynamiques, mais également des zones plus calmes, plus protégées et surtout d'avoir en tête quelque chose qui est inscrit dans notre programme : 10 m² d'espaces vert à disposition pour les habitants de cette ville à horizon 2050.

Face à l'augmentation de la population, ce sera un véritable effort qu'il nous faut mettre en place, mesurer, réfléchir. L'implantation des arbres est aussi très importante pour les îlots de chaleur et ce n'est pas si simple car il faut de la place pour mettre des arbres. Toute une réflexion est à mener sur ces sujets.

La caricature, au bout d'un moment, n'est pas efficace quand on est dans l'opposition. Merci de continuer dans cette veine, merci pour nous, mais on ne peut pas dire qu'à Bagneux, on baisse la tête. Certes, il y a des difficultés, il y a des faits divers, il y en a plein dans toutes les zones extrêmement denses dans la région Île-de-France et Bagneux s'en sort pas mal, je dirai. Il faut, bien sûr, continuer, comme le fait Mme le Maire je le sais, à travailler avec la police nationale qui est un peu déshabillée. Elle n'a pas tous les moyens qu'elle souhaite mais elle est toujours présente et attentive sur le terrain.

Oui, c'est difficile, mais on ne peut pas dire que les gens baissent la tête. Nous ne sommes pas dans cet état-là tout de même et bien heureusement.

Je vois aussi que nous avons une fiscalité un peu dynamique par l'apport des nouvelles personnes qui viennent, non pas par la taxe d'habitation. Pour le moment, ce qui est proposé par l'État reste

correct. C'est juste l'insécurité pour l'avenir qui est très gênant.

Pour finir, je dirai que, ce soir, je me sens assez bien ici à parler de ce budget car, dans l'état de difficulté dans lequel se trouve le pays, dans la manière dont le Gouvernement gère cette crise, il a l'air assez démuni : un matin, on nous dit qu'il faut vraiment utiliser le vaccin Astrazeneca. À 14 heures le même jour, on nous dit qu'il ne faut finalement pas les utiliser. Je partage, le principe de précaution est intéressant. Nous sommes pris dans une pandémie mondiale très grave qui nous demande absolument de réfléchir au monde d'après. Nous n'y sommes pas, mais nous ne nous y préparons pas si mal que cela à Bagneux.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci Pascale Meker.

Madame Boudjenah, vous avez la parole.

Mme BOUDJENAH. - Merci Madame le Maire.

Je voulais dire quelques mots après les propos tenus par M. Martin. Monsieur Martin, vous avez dit qu'il n'y avait pas de grosses surprises entre le DOB et le budget primitif proposé par la majorité municipale. C'est plutôt rassurant, nous sommes cohérents dans nos propositions, dans nos choix. Nous sommes combattifs avec ce budget qui cherche à contribuer à protéger les habitants qui en ont plus que jamais besoin, on peut vraiment remercier Mme le Maire de s'être battue pour que le centre de vaccination puisse ouvrir, et un budget ambitieux pour continuer à faire avancer les projets de Bagneux au service des habitants.

Vous, en revanche, vous m'avez un peu surprise, je vous avoue, car au DOB, vous n'aviez pas de mots assez forts -on peut le relire dans le compte rendu que nous avons adopté tout à l'heure- pour dénoncer, à juste titre me semble-t-il, le comportement de l'État qui ne permet pas, vous avez dit, aux communes de contribuer à la relance dont le Président et le Gouvernement parlent, et vous n'avez pas de mot assez fort pour défendre les services publics que vous avez dit essentiels. Nous avons du mal un peu à vous situer. Or, le débat politique a besoin de clarté, me semble-t-il. Chacun sera juge.

En revanche, j'ai bien situé le propos de notre nouveau collègue de la République en Marche. Un petit mot par rapport à ce qu'il a dit au sujet de la suppression de la taxe d'habitation : je suis désolée de vous le rappeler, la grande majorité des élus locaux, toutes sensibilités politiques confondues sont d'accord pour le dire et l'Association des Maires de France aussi, cette suppression est une vraie attaque contre l'autonomie des collectivités territoriales.

Ce n'est pas parce que la loi est aujourd'hui définitivement entérinée et actée que nous ne cesserons de le dire. Il faut dire aux habitants que cela va forcément provoquer un éloignement de fait entre les contribuables et les collectivités. Je pense que ce ne sont pas de bons choix politiques, mais je referme la parenthèse sur cela.

Défendre les services publics locaux et porter des ambitions pour Bagneux, oui, nous, c'est ce que nous portons.

Monsieur Martin, vous avez dit que l'on parle de Bagneux au moins une fois par mois, je ne me souviens pas très bien de vos mots, pardonnez-moi, en tout cas, ceci pour dire que l'on en parlait d'une manière négative. Vous savez comme moi, comme nous tous ici que Bagneux fait aussi souvent la Une sur d'autres questions, je pense par exemple au centre de vaccination, à l'Agrocité, à notre démarche du lycée avant le lycée dont il a été question encore très récemment dans le journal

Le Parisien.

Vous avez parlé de fragilités urbaines et d'enseignements à tirer de la période vraiment très difficile que nous vivons, je vous rejoins vraiment sur le fait qu'il faut tirer des enseignements.

Vous avez parlé de densité, d'équilibre, de la place de la nature en ville. Je pense que ce sont de vraies questions qu'il ne faut évidemment pas balayer de manière dogmatique, je vous rejoins sur cela.

J'ajouterai qu'il me semble qu'il y a beaucoup d'autres enseignements à tirer de manière fine. Je crois que la période actuelle montre qu'il faut arrêter, avec l'accroissement monstrueux des inégalités, l'échelle mondiale - je ne développerai pas ici mais tout le monde voit de quoi je parle y compris par rapport aux vaccins actuellement - avec la concentration des richesses faisant que le profit appelle toujours le profit jusqu'à mettre en cause la planète, la santé qui est devenue aujourd'hui une marchandise, c'est un peu ce qu'a dit Laurent Kandel tout à l'heure par rapport aux vaccins, qui montrent que, par rapport à la santé, nous sommes devenus extrêmement vulnérables, la période que nous vivons actuellement le montre.

Il faut aussi tirer les enseignements pour arrêter avec les inégalités territoriales. Dans notre métropole parisienne, je crois qu'il faudrait que nous arrivions collectivement à tirer des enseignements. Bagneux se développe, c'est vrai. Bagneux se développe beaucoup, mais vous savez comme nous qu'il y a une période particulière qui fait qu'il y a un double mouvement avec, dans le nord de la commune, deux stations de métro.

Je rejoins tout à fait les propos de ma collègue Pascale Meker qui a répété qu'il ne serait pas logique de proposer à davantage d'habitants d'habiter autour des stations de métro. Si l'on veut que les gens prennent moins leur voiture, accèdent aux sites d'emploi, aux sites de formation, aux grands sites de loisirs, en tout cas, puissent mieux être transportés, il faut leur permettre d'habiter près des métros.

Par ailleurs, 16 hectares se sont libérés en plein cœur de ville. Ce n'était pas un choix de la municipalité puisque cela n'appartient pas à la commune. Néanmoins, nous ne pouvions pas nous désintéresser de ce qui pouvait se développer sur ce futur quartier des Mathurins, l'opportunité d'y installer un nouveau lycée d'enseignement général, d'y créer un nouveau parc et de contribuer avec cette urbanisation qui va se faire progressivement au désenclavement du Sud, à rejoindre le centre-ville, à faire qu'il y ait plus de coutures entre tous nos quartiers.

Je termine sur une idée : oui, Bagneux se développe. Je crois que l'on ne prétend pas avoir la science infuse, en tout cas, ce n'est pas du tout ce que l'on veut renvoyer. D'ailleurs, quand nous faisons appel aux habitants pour décider avec nous dans les concertations, c'est non seulement pour faire part de nos idées et propositions mais aussi pour entendre les propositions des habitants et affiner les projets urbains en fonction de ce qu'ils peuvent proposer ou critiquer.

Nous ne prétendons pas avoir la science infuse. D'ailleurs, nous travaillons à l'intérieur de la majorité municipale de manière collective chaque projet. Pour information, la dynamique de la politique de la ville attire aussi beaucoup de professionnels de l'urbanisme, de l'architecture et des étudiants. Si notre développement était aussi caricatural que ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Martin, je ne suis pas sûre que nous serions autant regardés de manière intéressée. En même temps, Bagneux se développe, certes, avec plusieurs objectifs d'équilibre au niveau de l'habitat, tout en maîtrisant les prix.

Je vous rappelle qu'au dernier Conseil municipal, nous avons révisé notre charte de la promotion. Si l'État jouait son rôle pour maîtriser les prix du foncier et obliger toutes les villes à respecter la loi

en matière de minimum de logements sociaux, peut-être pourrions-nous davantage réfléchir à une cohérence sur notre métropole.

En tout cas, faire de la transition écologique, ce n'est pas faire du statu quo. J'ai un peu cherché ce que vous proposiez dans votre intervention, Monsieur Martin, je vous avoue n'avoir pas trouvé. Il faut bien évidemment confronter les points de vue et prendre les bonnes décisions, mais il faut aller de l'avant pour les Balnéolais pour qu'il y ait davantage d'activités économiques, pour que notre tissu commercial soit aussi plus vivant. Je crois que le développement de la ville veut aussi permettre de gagner dans toutes ces directions.

Voilà ce que je voulais dire.

Je remercie évidemment le service finances et l'ensemble de l'administration pour ce budget qui est important pour Bagneux.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Haddad, c'est à vous.

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire. Très rapidement, permettez-moi de réagir aux propos de M. Ouedraogo, des propos un peu contradictoires, d'ailleurs. Il ne comprend pas bien le budget de fonctionnement et sa légère hausse, je crois que c'est bien noté dans les documents. Cela a été répété dans les différentes interventions, dont la mienne, préliminaires.

Nous sommes sur des livraisons, notamment un certain nombre de livraisons d'équipements de biens publics, qui ont été actées et décidées lors la précédente mandature. Il faut les faire fonctionner avec le personnel adéquat. Sans compter que nous tenons en plus nos engagements. Nous avons une enveloppe de 300 000 € pour les 4 axes que je ne rappellerai pas ici.

Je crois que M. Ouedraogo a tenu tribune pour refaire un peu la campagne municipale et peut-être en pensant à d'autres échéances, c'est un discours entendu et réentendu, en bon libéral qu'est la République en Marche, en mettant tout sur le dos des collectivités locales sans vraiment leur en donner les moyens : l'État se décharge d'un certain nombre de ses prérogatives régaliennes par exemple l'emploi, la sécurité et que sais-je encore.

En ce qui concerne le plan de relance, j'étais en réunion de préfecture avec la Direction Générale des Services la semaine dernière à ce sujet. Les hauts fonctionnaires de la préfecture eux-mêmes le disent : des efforts sont faits, c'est indéniable. Je disais dans mon introduction que l'on était un peu les derniers dans le ruissellement, on recueille quelques gouttes. On veut bien prendre ces quelques gouttes du plan de relance mais tout de même, pour beaucoup d'entre elles, ces mesures sont en réalité des réfléchages de l'existant car nous fonctionnons beaucoup par appels d'offres.

On veut bien en bénéficier mais force est de constater que l'État n'est pas à la hauteur des enjeux, en tout cas pour les collectivités territoriales. Et nous ne sommes pas sectaires, j'ai cité, et d'autres collègues l'ont fait, les efforts de la Région qui n'est pas de la couleur politique de la commune, du département qui n'est pas de la couleur politique de la commune, du territoire qui n'est pas de la couleur politique de la commune.

Le plan de relance a surtout bénéficié, c'est sûrement très bien, à l'industrie, mais aux collectivités locales qui sont tout de même le premier investisseur public dans notre pays, c'est peanuts, ne serait-ce que l'intervention que j'ai appelée et que d'autres collègues ont rappelé, de 200 maires de villes populaires. Qu'aurions-nous eu sans cela ?

Je veux bien que l'on mette tout sur le dos de la commune mais l'État a des prérogatives régaliennes sauf si celui-ci est très libéral et, dans ce cas, il se décharge sur le dos des communes sans leur donner les moyens. La taxe d'habitation est un bon exemple de désengagement de l'État d'un côté et de dépossession des communes d'un certain nombre de prérogatives, de l'autre. Soit on leur donne les moyens d'exercer leurs compétences soit on met tout cela au privé comme cela a l'air d'être le cas pour ce Gouvernement.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup pour ce débat sur notre budget primitif.

Quelques mots, d'abord, je souhaite réaffirmer ici à tous les collègues que la situation de crise sanitaire que nous connaissons et ses conséquences en termes de crise économique et sociale, dont on ne mesure pas encore tous les effets à ce jour, sont au cœur de nos préoccupations. Je crois que le premier objectif du Maire que je suis et de l'équipe municipale doit être de tout faire pour protéger leurs habitants et, dans la période que nous vivons, c'est vraiment notre objectif prioritaire.

Quand je dis les protéger, c'est les protéger au niveau sanitaire mais aussi au niveau social car nous savons toutes et tous que les conséquences de la crise sont particulièrement difficiles pour les plus fragiles.

Je ne vais pas polémiquer sur les dotations d'État, je vous rappellerai juste que, dans ce que l'on appelle la dotation globale de fonctionnement, il y a, pour aller vite, la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine. Je vous rappelle simplement que nous sommes passés de 8,70 M€ de dotation forfaitaire en 2014 à 4,90 M€ en 2020. Cela éclairera toutes celles et ceux qui nous écoutent sur les chiffres.

Effectivement, la DSU a augmenté, mais pas à concurrence de la baisse tout d'abord. Ensuite, plusieurs collègues l'ont souligné et moi-même, je le souligne souvent, ce que l'on appelle la dotation de solidarité urbaine est normalement une dotation supplémentaire amenée aux communes les plus en difficulté, celles qui accueillent les populations les plus en difficulté.

En tous les cas, la dotation globale de fonctionnement était en 2014 de 12,60 M€ et, en 2020, soit 6 ans après, de 10,70 M€. Vous ajoutez à cela l'inflation entre ces 6 années écoulées, nous avons la démonstration en chiffres que la commune de Bagneux, comme d'autres communes en France, a perdu des recettes et, ce, de manière importante et je ne développe pas les compétences nouvelles, auparavant prises en charge par l'État, qui nous ont été transférées.

En ce qui concerne la réforme de la taxe d'habitation, notre souci, vous l'avez compris, est qu'elle prive les collectivités locales, pas seulement les communes, de leur autonomie fiscale. C'est extrêmement important, c'est le pouvoir de décider. En général, quand on est élu, c'est pour décider de mettre en œuvre des politiques publiques.

Les compensations sont votées chaque année dans la loi de finance au Parlement. C'est le cas cette année pour celles annoncées aujourd'hui à l'Euro près. Si, l'année prochaine, il y a de nouvelles difficultés - et nous sommes en plein cœur des difficultés budgétaires que va rencontrer notre pays - cela pourra être remis en cause. C'est le sujet de notre inquiétude et de celle de l'association des Maires de France.

Je suis rassurée par quelque chose ce soir, j'ai vu que nos collègues de LAREM sont d'accord avec la Droite finalement. Je le savais déjà pour tout vous dire mais j'en ai eu la confirmation ce soir. LAREM n'est ni droite ni gauche mais bien à droite. Je l'avais déjà compris personnellement, mais

là, tout le monde l'aura compris ce soir.

L'événement de l'année 2021 pour Bagneux sera incontestablement l'arrivée de la ligne du métro 4 dans notre commune. Enfin !

Je dis que c'est un événement parce que, d'abord, c'est issu d'une longue bataille de la part de mes prédécesseurs et des équipes municipales successives avec les habitants pour faire en sorte que le métro vienne enfin à Bagneux. Je pense que c'est une très bonne nouvelle pour la ville, je le répète. C'est source d'attractivités pour la commune. Notre objectif est que cette attractivité, ce développement de la ville profite à toutes et tous, ne chasse pas de notre ville les habitants notamment celles et ceux qui sont de catégories populaires et aussi de la proximité de Paris. C'est un enjeu extrêmement important pour nous.

Je ne développe pas, l'attractivité profite à tous, vous l'avez compris, en termes d'emploi, d'arrivée d'entreprises et de diversification de nos commerces, etc. c'est un élément important pour nos habitants.

Sur nos priorités sur ce budget 2021, je le répète rapidement, d'abord priorité à l'éducation, voilà quelques exemples : la création de nouveaux postes d'ATSEM, nous nous y étions engagés à le faire en maternelle, nous le faisons. La livraison de l'école Niki de Saint Phalle, ce nouveau groupe scolaire flambant neuf va arriver l'année prochaine, le relais d'assistantes maternelles (RAM) du nord de la ville a ouvert ses portes à la grande satisfaction des assistantes maternelles de la ville et des enfants qu'elles accueillent.

Ce sont, pour ne prendre que ces trois exemples, que de très bonnes nouvelles. Maintenant, sur cette priorité, nous attendons d'être accompagnés par l'État et que l'Éducation nationale revienne sur les fermetures de classes annoncées.

Ensuite, priorité à la solidarité, bien sûr solidarité avec la crise sanitaire, solidarité envers les publics fragiles avec un budget conséquent au CCAS et soutien aux associations de notre ville, nous aurons l'occasion d'en parler, mais nous attendons aussi du Gouvernement un soutien plus affirmé aux villes et aux quartiers populaires.

Sur la transition écologique, j'y reviens également, une priorité pour nous avec la création de ce pôle administratif, la poursuite du bio dans les restaurants scolaires et l'acquisition de barquettes biodégradables, nous nous sommes engagés sur cette question, les crédits supplémentaires aux espaces verts, la flotte municipale va être complètement renouvelée cette année et l'année prochaine, et des engagements sur la déminéralisation des cours d'école, ce que l'on appelle des cours oasis, cela aussi, c'est important pour permettre à nos enfants de mieux profiter des espaces ludiques et récréatifs quand ils ne sont pas en cours, le projet de recyclerie et la plantation de nouveaux arbres supplémentaires dans notre commune pour rafraîchir nos villes car nous en avons évidemment bien besoin et, là, nous attendons du Gouvernement l'engagement de soutenir les propositions de la convention citoyenne pour le climat.

Enfin, sur les questions du cadre de vie et de la sécurité, des efforts sont à renforcer sur la propreté urbaine, un point sur lequel je suis très sensible. J'appelle aussi nos concitoyens à respecter leur cadre de vie, à respecter la ville, je pense que c'est important.

Des médiateurs supplémentaires dans nos quartiers : vous le savez, c'est un budget important qu'y consacre la ville. Je rappelle que les questions de prévention sont de la compétence du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Normalement, la ville n'aurait pas à payer ces médiateurs si cette compétence était correctement exercée.

Sur les questions de la tranquillité publique, le déploiement de la vidéoprotection de manière raisonnable et raisonnée mais particulièrement dans les endroits où c'est nécessaire, là aussi, j'attends de la part de l'État des effectifs de police conséquents pour le commissariat de Bagneux. Le commissaire et ses équipes ont besoin d'avoir tout simplement les postes en nombre suffisants.

Je rappelle qu'il y a moins de postes en 2021 qu'il n'y en avait en 2008 à Bagneux, et ce n'est pas qu'à Bagneux, c'est dans l'ensemble de nos communes de la région Parisienne. Il y a besoin de moyens humains pour assurer la prévention et la sécurité de nos habitants.

Un budget ambitieux mais tourné vraiment vers les habitants avec une dette maîtrisée. Je vous donnerai les chiffres. Franchement, Bagneux n'est pas la commune du département des Hauts-de-Seine la plus endettée, bien loin de là.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner.

Je vous propose de passer tout de suite au vote.

Je me dois de vous faire voter chapitre par chapitre. J'ai compris que le groupe de Mme Kadouci et celui de M. Martin votaient contre tandis que les autres collègues votent pour. Je dirai ainsi chaque fois : même vote.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : 15 357 126 €

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : 40 765 122 €

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 12 500 €

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 15 212 106 €

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 66 - charges financières : 990 427 €

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 306 050 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 3 047 342 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 296 536 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Soit un total en dépenses de fonctionnement de 79 987 209 €.

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 013 - Atténuation de charges (notamment remboursements de rémunération du personnel) : 168 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : 8 584 876 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 53 715 660 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 74 - Dotations et participations : 16 917 672 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 522 359 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE**

GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREMChapitre 77 - Produits exceptionnels : 29 400 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre 042 - Opération ordre transfert entre sections : 57 242 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Soit un total en recettes de fonctionnement égal à nos dépenses.

Section d'investissementDépensesChapitre XX - Immobilisations incorporelles : 723 676 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : 10 000 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre XXI - Immobilisations corporelles : 11 617 731 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre XXIII - Immobilisations en cours : 4 859 500 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre XVI - Emprunts et dettes assimilées : 5 908 000 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre XXVI - Participation et créances rattachées : 85 300 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE**

GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREMChapitre 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 57 242 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 41 - Opérations patrimoniales : 4 189 451 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Soit un total en dépenses de 27 450 900 €.

Section d'investissementRecettesChapitre XIII - Subventions d'investissements : 6 638 811 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre XVI - Emprunts et dettes assimilées : 4 927 670 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre XXIII - Immobilisations en cours : 100 000 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre X - Dotations, fonds divers et réserves : 3 758 000 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre XXVII - Autres immobilisations financières : 1 090 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations : 500 000 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE**

GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREMChapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 4 293 536 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 4 189 451 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Soit un total en recettes égal aux dépenses.

Nous en avons fini avec le vote du budget primitif. Il nous reste à prendre acte de la présentation du rapport égalité femmes/hommes. Je pense qu'il y a unanimité. C'est pour dire qu'il a été présenté.

Il est pris acte à l'unanimité que ce rapport a été présenté.

Je vous remercie.

3 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Mme le MAIRE. - Je propose de ne pas m'étendre, nous sommes sur 15 000 €.

Je passe tout de suite au vote ?

(Approbation)

FonctionnementDépensesChapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 14 990 €☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 10 €☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Soit un total de 15 000 €.

RecettesChapitre 70 - Ventes, produits fabriqués et prestations : 14 990 €☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 10 €

☉ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie pour l'adoption de ce budget.

4 - FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Mme le MAIRE. - Vous avez vu que ces taux sont maintenus. Nous proposons de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Vous avez la délibération.

Nous passons au vote s'il n'y a pas d'intervention.

☉ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

5 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA) D'HLM SEQENS RELATIVE À UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER LA RÉHABILITATION DES 224 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE DU PRUNIER-HARDY, SISE 1 À 9, ALLÉE DU PRUNIER-HARDY À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, je vous en prie.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Il s'agit d'une délibération classique. Cette réhabilitation attendue par les habitants est d'importance puisqu'il est question d'une réhabilitation autour de 35 000 € par logement, assez diverse.

Pour reprendre la présentation, il est prévu des travaux en façade, à l'intérieur des logements, dans les parties communes, de VMC, d'eau chaude sanitaire, et sur les espaces extérieurs. Ce projet permet de gagner en niveau énergétique. À titre d'exemple, pour votre information, nous passons l'ensemble des bâtiments d'un niveau de consommation d'énergie de DE à B voire A, quelque chose de vraiment positif pour le confort de vie des habitants et la planète, dont nous avons parlé tout à l'heure. Cette demande de garantie communale est pour l'ensemble de la résidence.

Mme le MAIRE. - c'est une bonne nouvelle pour le Prunier-Hardy.

Mme CILLIERES. - Absolument, Madame le Maire.

M. MARTIN. - C'est une très bonne nouvelle, nous sommes favorables à l'octroi de cette garantie. Nous avons néanmoins une question. Vous parlez des abords extérieurs. Est-il prévu de refaire les alentours de la résidence, entre autres, les allées qui entourent cette résidence. Il y a de nombreux nids-de-poule, ces allées sont vraiment à rénover. Je ne voudrais pas que l'on reproduise ce qui a été fait dans le quartier sud, notamment au niveau des Tertres : le bâtiment a été rénové mais pas les extérieurs ni les parkings. L'effet est tout de même assez désastreux.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CILLIERES. - Au sujet précisément de la délibération, cela concerne vraiment la réhabilitation des logements. Il y a bien sûr aussi le projet de retravailler des espaces extérieurs, d'amélioration notamment des espaces de jeux, de la qualité des stationnements et de la fermeture de la résidence à venir. C'est un projet d'un seul tenant.

Mme le MAIRE. - Merci.

J'ai compris que ce dossier recueille l'unanimité ?

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

6 - ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERSES REMISES GRACIEUSES AU TITRE DES EXERCICES 2014, 2016, 2017, 2018, 2019 ET 2020

Mme le MAIRE. - Ces dettes représentent la somme totale de 2 019,64 €.

La commission de surendettement de la Banque de France a prononcé en faveur de débiteurs l'effacement de leur dette. Nous sommes donc contraints de les effacer.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

7 - DÉNOMINATION DES VOIES NOUVELLES CRÉÉES SUR LE SITE DES MATHURINS À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Claire Gabiache.

Mme GABIACHE. - Merci Madame la Maire. Je suis assez fière de vous présenter cette délibération ce soir sur l'attribution du nom à la nouvelle rue du quartier du site des Mathurins. Quand on parle de rue, l'important est que le choix ait du sens et de savoir ce que l'on veut donner à voir et ce que l'on veut rendre visible. Dès lors que cette question s'est posée, nous avons décidé de mettre en avant notre patrimoine qui est souvent oublié dans notre histoire collective, de rendre visible les femmes, les minorités, ceux qui n'ont pas le droit de cité dans l'espace public le reste de l'année et à qui on veut redonner une place centrale dans la gestion de nos villes.

Vu que nous souhaitons être dans un cercle vertueux, nous avons décidé d'ajouter la participation citoyenne qui est la colonne vertébrale de nos positions politiques et notre gestion municipale depuis le début de ce mandat. C'est pour cela que nous avons fait appel au choix des citoyens et citoyennes pour le nom de ces rues.

Par conséquent, je suis assez fière de vous signaler les différentes rues retenues à la suite de ce vote : la rue Gisèle Halimi, la rue Simone Veil et, pour l'histoire de notre ville qu'il était important d'ancrer dans le territoire, rue des Carrières et rue de la colline des Mathurins.

Pour finir, j'aimerais vous dire que je serais très fière le jour où nous arriverons dans des quartiers où on posera la question de : où sont les noms d'hommes qui ont disparu des quartiers et de la visibilité. Nous aurons gagné l'égalité et ce sera déjà un grand pas pour l'histoire de notre patrimoine et notre histoire collective.

Voilà donc ce que je vous soumetts au vote.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Une petite question : nous avons voté par Internet. Je voudrais juste savoir combien de personnes ont voté.

Mme le MAIRE. - Nous avons eu 648 votants. Je vous donne les résultats exacts puisque vous les demandez, même s'il ne me plaît pas trop de mettre en concurrence les noms.

Pour Simone Veil, nous avons 288, soit 46,9 %.

Pour Gisèle Halimi, nous avons 274, soit 44,6 %.

Pour Angela Davis, nous avons 166 voix, soit 27 %.

Pour Anita Conti, nous avons 163 voix, soit 26,5 %.

Pour Toni Morrison, nous avons 156 voix, soit 25,5 %.

Pour Marguerite Yourcenar, nous avons 104 voix, soit 16,9 %.

Sur le patrimoine, pour rue des carrières, nous avons 255 voix, soit 39,4 %.

La rue des Thomson était juste derrière avec 248 voix, soit 38,3 %.

Quant à la rue de la Couture, nous avons obtenu 145 voix soit 22,3 %.

Mme FOURNIER. - Je voulais intervenir sur cette délibération au nom du Groupe communistes et citoyens. C'est un sujet d'actualité puisqu'il y a encore une semaine, nous nous étions mobilisés, à l'occasion du 8 mars, en faveur de l'égalité femmes/hommes. Nous nous réjouissons aujourd'hui de voir deux grandes femmes prendre toute leur place dans l'espace public balnéolais.

La dénomination des rues peut sembler malheureusement anecdotique pour certains, mais pour nous, il s'agit d'un enjeu mémoriel et d'un engagement qui a beaucoup de sens.

En donnant les noms de Simone Veil et de Gisèle Halimi aux deux futures voies des Mathurins, non seulement, nous rendons un bel hommage à ces deux grandes femmes engagées, mais nous invitons également les Balnéolaises et Balnéolais à s'approprier leur histoire et leur combat.

Nous nous réjouissons donc que ces choix aient fait l'objet d'une consultation de nos habitants, certes sur un temps court et sur Internet unanimement compte tenu de la période sanitaire, mais cela a suscité un intérêt certain et cela a aussi permis aux habitants de connaître des personnalités diverses, trop peu mises en avant.

Cette dénomination, comme le disait Claire, permet de rattraper un retard constaté dans toutes les villes de France. En effet, longtemps, la place des femmes dans l'espace public a été minorée. En 2014, seulement 2 % des rues françaises portaient un nom de femmes.

Aujourd'hui encore, Bagneux prend sa part pour dire que les femmes, qui représentent la moitié de l'humanité, ont toute leur place dans l'espace public et le travail de mémoire.

Les 6 noms qui avaient été proposés aux voix des Balnéolaises et Balnéolais reflétaient cette diversité de parcours et des engagements. En plus de Simone Veil et de Gisèle Halimi, étaient proposées Marguerite Yourcenar, Toni Morrison, Angela Davis et Anita Conti.

C'est pourquoi, au nom du groupe des élus communistes et citoyens, nous approuverons l'engagement qui a été pris à l'avenir de donner ces noms à des futures voies de notre commune.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Il nous appartient de voter en remerciant Claire Gabiache et le service citoyenneté qui a organisé cette consultation pour ce grand moment.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous allons continuer ce combat ensemble pour donner toutes leur place aux femmes.

Merci à vous.

8 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AINSI QUE DES ANNEXES MODIFIÉES ET AJOUTÉES À LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE DES MATHURINS SIS À BAGNEUX.

Mme BOUDJENAH. - Pour rappel, ce projet d'ampleur avec un nouveau quartier sur la Colline des Mathurins fait l'objet d'une démarche partenariale depuis 2012 entre le propriétaire du site, la SAS de Bagneux, la commune et récemment Vallée Sud Grand Paris. En décembre 2017, nous avons signé une convention de projet urbain partenarial pour permettre le financement des équipements publics nécessaires à ce projet urbain, équipements et espaces publics. Nous venons de dénommer les trois premières rues qui vont être livrées en même temps que les premiers logements dont la construction a démarré fin 2020 ; un projet urbain au total pour un programme de constructions d'environ 300 000 m² de surface de plancher avec 25 à 30 % dédiés à l'activité économique et le reste au résidentiel dont 25 % de logements sociaux.

En 2019, un premier avenant avait déjà été signé suite à la vente de 11 des 16 hectares par la SAS de Bagneux à BNPPi et, ce soir, cet avenant n° 2 concerne quelques modifications de surfaces de terrains pour une partie des voiries notamment au Nord du site des Mathurins en lien avec le futur campus économique que la SAS de Bagneux va développer. Vous avez les chiffres dans la délibération, je ne m'y attarde pas : il y a 7 m² d'un côté, 158 m² de l'autre sur deux futures voiries. Du coup, cela a un impact sur le montant puisque c'est bien à la charge de l'opération et non à celle du budget communal que la grande majorité de ce surplus sera imputée.

Le montant total du PUP est ainsi porté à 39 364 977 € avec cet avenant. Une participation versée par la SAS de Bagneux, qui augmente, de la différence, soit 139 742 € par rapport au montant précédent du PUP ; la participation de la ville étant augmentée de 51 916 € pour sa part. La surface des terrains qui seront remis à la ville par la suite à l'Euro symbolique augmente d'environ 200 m², représentant au total à 51 200 m² environ avec cet avenant.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarques. C'est assez technique et un peu financier tout de même.

Monsieur Zambetti, vous voulez la parole, je vous en prie.

M. ZAMBETTI. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, même au respect d'un grand nombre de règles et de labels, densifier les terrains situés sur la colline des Mathurins et sur l'ensemble de la ville, demeure une erreur de la mairie qui va au-delà de ses engagements du Programme Local de l'Habitat, de Sud-de-Seine.

À ce sujet, au PLU révisé de 2019, le commissaire enquêteur a mentionné dans son rapport : "le choix retenu par la ville pour établir le projet d'aménagement et de développement durable est de 7 350 nouveaux logements programmés d'ici 2030, ce qui paraît largement supérieur à l'objectif des 360 logements par an. En effet, des 5 400 logements auxquels la ville s'est engagée dans le PLH, on passe à plus de 7 300 logements.

Toute cette densification urbaine favorisera le réchauffement climatique, constat qui n'est pas partagé par tous, puisqu'à Bagneux avec tous les nouveaux projets cumulés, la ville construit encore plus que les besoins des habitants !

Avec cette densification urbaine de tous ces projets, la croissance démographique va exploser de 41 000 à plus de 60 000 habitants à 2030.

Concernant les Mathurins, les 100 000 m² de nouveaux planchers pour 4 000 emplois, très peu pour les Balnéolais si on se réfère aux nouveaux bâtiments d'activités du Nord de la ville.

200 000 m² de logements pour de nouveaux habitants correspondent à environ 6 500 logements avec des immeubles, pour certains, de très grande hauteur : R+17 étages.

Le Lycée est un des besoins réels des Balnéolais avec le parc du "Belvédère".

Hélas, ce petit parc sera coupé par deux voies de circulation de véhicules et bus : une voie primaire d'Est en Ouest "Simone Veil" de la rue de la Fontaine à la rue des Pichets, une autre voie primaire de "Simone Veil" à la rue des Mathurins et une voie secondaire depuis la rue des Pichets.

Ces voies primaires ont 22 mètres de large, deux voies de circulation bus et autos, deux pistes cyclables et trottoirs avec emplacements parking. Toutes débouchent en entonnoir sur les voies existantes, c'est-à-dire de 22 mètres à 10 mètres rue des Pichets ou de 22 mètres à 5,80 mètres au droit du clos La Paume.

Inconcevable pour le bien-être des personnes âgées du clos La Paume. Même avec des bus électriques articulés en 2025, ils génèrent à leur passage des vibrations dans les bâtiments.

Ce tracé par le Clos La Paume-parc Richelieu n'avait-il pas été abandonné ?

Il y a la fréquence de passage des bus vers le pôle des gares, comme aux heures d'affluence, avec cette ligne de bus qui va desservir 4 000 employés, 6 500 nouveaux habitants des "Mathurins", mais aussi qui va désenclaver le sud de la ville, sans oublier la population limitrophe de Sceaux, Bourgl-la-Reine et d'autres qui viendront aux métros de Bagneux.

Il serait intéressant qu'une étude d'impact relative à l'évaluation du trafic concernant le projet des Mathurins aux réseaux existants, ainsi que les effets cumulés du trafic avec nouveaux projets du nord de ville, des pôles gares et des nouveaux projets sur l'ensemble de ville soit faite.

À ce sujet, la Mission Régionale d'Autorisation environnementale a mentionné que l'étude de circulation reste considérée comme non-conforme sur le projet de requalification du site des Mathurins.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

À propos du site des Mathurins, il est prévu d'y construire 2 800 logements. Je rappelle aux collègues que le fonds Qatar détenait tout le terrain de Thalès. Avant qu'ils ne le vendent à LBO, leur objectif était de faire 4 000 logements sur ce périmètre.

La voie circulaire prévue au départ, qui coupait l'extension du parc François Mitterrand sur le site des Mathurins, ne verra pas le jour. Cela restera complètement un parc. Nous sommes en train de retravailler avec les collègues de l'équipe municipale sur cette orientation.

Nous avons demandé à l'équipe qui travaille sur la voirie et à l'équipe future paysagiste qu'il n'y ait pas de voie circulaire au milieu du parc comme cela avait été prévu dans le plan initial.

Je tiens également à rappeler que le tracé de bus qui prenait une petite partie du parc qui passait par

Clos La Paume n'est plus à l'ordre du jour. Je vous le répète, cet engagement pris n'est plus à l'ordre du jour. Nous étudions aujourd'hui d'autres possibilités de desserte du site des Mathurins.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

9 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA SOCIÉTÉ BAGEOPS ET BNPII RELATIVE AU RACCORDEMENT À LA GÉOTHERMIE DU SECTEUR DES MATHURINS À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Je vous donne la parole, Monsieur Bensoussan.

M. BENSOUSSAN. - Bonsoir à toutes et à tous. Merci de me donner la parole pour vous présenter cette délibération.

Il s'agit ici, dans le cadre du PUP Mathurins, de prendre en compte le raccordement des bâtiments au réseau de géothermie défini dans la présente convention qui concerne les deux premières phases immobilières du projet aux Mathurins les plus au Sud.

Cette convention est le fruit d'un travail entre la commune, les propriétaires Bageops et le Sipperec.

Ce raccordement permettra de bénéficier d'une énergie propre renouvelable pour des besoins d'eau chaude, sanitaires et de chauffage.

Il est précisé dans la délibération l'ensemble des données thermiques et géothermales : température, puissance, nombre de sous-stations, etc.

En conclusion, c'est la poursuite du développement de ce réseau et Bagneux peut en être fier, c'est la preuve de notre engagement à réduire l'utilisation des énergies fossiles.

Merci d'approuver la convention entre la commune BNPII Bageops en présence du Sipperec relative au raccordement du site des Mathurins à la géothermie.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Bensoussan.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup pour cette unanimité.

10 - DÉNOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE PERMETTANT L'ACCÈS AU GROUPE SCOLAIRE DEPUIS LA RUE DE VERDUN, DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SOLAIRE NIKI DE SAINT PHALLE « ALLÉE NIKI DE SAINT PHALLE »

Mme le MAIRE. - Monsieur Duru, c'est à vous.

M. DURU. - Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, bonsoir.

Comme vous le savez sûrement, un nouveau groupe scolaire va bientôt ouvrir ses portes au sein de l'écoquartier Victor Hugo, la nouvelle école Niki de Saint Phalle, cette femme qui a été une plasticienne, une peintre, une sculptrice et une artiste majeure française. C'est pour pouvoir accéder

à ce nouvel outil communal que sera cette nouvelle école qu'une voie d'accès a été aménagée. Afin de pouvoir adresser le nouveau groupe scolaire, il y a lieu de nommer cette voie.

Conformément au plan annexé à cette note, il est proposé au Conseil municipal de dénommer la voie nouvellement créée aux abords du groupe scolaire Allée Niki de Saint Phalle.

Je vous propose de voter et de donner la possibilité à Mme la Maire de nommer cette voie Allée Niki de Saint Phalle.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

11 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE À LA GESTION DES ESPACES VERTS AFFECTÉS À LA PROMENADE DES VALLONS DE LA BIÈVRE

Mme MEKER. - Comme vous le savez, cet espace naturel majeur de la région Île-de-France que l'on appelle la Coulée verte et qui maintenant s'appelle la promenade des Vallons de la Bièvre est né en 1989. Elle a été aménagée par le syndicat mixte d'étude de la réalisation de la Coulée verte, un syndicat régional, coulée verte qui part de la gare Montparnasse pour aller jusqu'à Massy et qui reprend et travaille sur des emprises SNCF de la ligne de TGV Atlantique. Cet aménagement est porté par la région, ce qui est tout à fait dans ses prérogatives.

Depuis 2003, le département des Hauts-de-Seine a repris la gestion de ce qui est devenu la promenade des Vallons de la Bièvre et a proposé à la ville de Bagneux une première convention d'entretien comme elle l'a fait avec toutes les villes de la Coulée verte du sud parisien datée de 2006. Cette convention a été reconduite tacitement, à citer la délibération du Conseil municipal du 9 mai 2006.

Suite à une démarche initiée par le département des Hauts-de-Seine depuis 2008 pour acquérir des terrains dont il n'était pas encore propriétaire, soit auprès de l'État soit auprès des communes, il apparaît nécessaire de revoir aujourd'hui les modalités de partenariat via une nouvelle convention annexée à cette délibération.

Cette convention est conclue pour une durée de 10 ans à partir de sa notification et elle permet au département de poursuivre l'entretien et la gestion de la coulée verte sur la partie balnéolaire représentant une superficie de 19 420 m² dont 409 m² de terrains communaux, encore !

Il est convenu que le coût d'entretien annuel de 0,33 € au mètre carré, soit 6 402 € facturés à la commune, prendra fin lorsque le département aura acquis l'ensemble des parcelles communales. Il supportera alors l'intégralité des coûts de gestion, ce qui représentera une économie annuelle d'autant pour la ville.

Pour le moment, le département entretient les 19 420 m² pour un ratio de 0,33 € le mètre carré.

De plus, cette convention prévoit que le département prenne à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par les travaux de réaménagement des terrains dont la gestion lui a été confiée. À ce titre, le département réalisera cette année des travaux de réaménagement de la coulée verte sur la portion de Bagneux. Vous avez sans doute remarqué qu'il l'avait fait sur d'autres communes.

Il s'agira de :

- l'amélioration des entrées du site avec plantation d'arbres,
- la création d'une nouvelle placette qui pourra accueillir l'œuvre d'Albert Féraud, artiste bagnéolais enfin artiste dont il reste l'atelier et beaucoup d'œuvres dans sa maison de Bagneux, puisque cet artiste est décédé. Cette œuvre d'art d'Albert Féraud actuellement présentée au fort d'Aubervilliers sera exposée sur la coulée verte.
- la création de cheminements piétons dont un PMR, nouvel espace de jeux venant s'appuyer sur le grand tumulus.

Les réseaux d'éclairage et leur consommation supportés aujourd'hui par l'EPT VS GP, puisque nous avons délégué la compétence éclairage à l'établissement public de territoire, reviendront dans le giron du département après une séparation des branchements.

Nos services demandent activement au département qu'ils soient informés plus largement sur ces travaux et en particulier les citoyens car si, nous-mêmes les élus, concernés par ces travaux du département, l'aménagement, les espaces publics, la transition écologique, avons été tenus informés, avons eu au moins une présentation de ces travaux, nous avons demandé quelques précisions notamment pour limiter les îlots de chaleur qui seraient peut-être créés autour, ce qui serait dommage, de la nouvelle aire de jeux.

On parle d'arbres plantés ; il y a aussi des arbres abattus. On peut abattre des arbres, mais faisons tout de même attention à cette promenade plantée depuis pas mal d'années. Certes, si elle a besoin d'être nettoyée, mise aux normes PMR pour accueillir une œuvre d'art, il faut aussi préserver la végétation actuellement implantée qui ne repoussera pas en un claquement de doigts.

Nous continuons à demander cela. En attendant, concernant la convention d'entretien, nous vous proposons de voter la délibération.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Je passe la parole à M. Bensoussan pour la délibération suivante.

12 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE AUX FINS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU PARC AUTOMOBILE COMMUNAL ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES

M. BENSOUSSAN. - Merci de me redonner la parole.

Il s'agit ici d'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions. Dans le cadre du renouvellement du parc automobile, la commune a voté son engagement vers une flotte renouvelée de véhicules propres pour sortir du diesel notamment et diminuer l'âge du parc.

La mise en œuvre progressive de la ZFE (Zone à Faibles Émissions) sur un périmètre intra A86 va provoquer l'exclusion de circulation des véhicules critères 4 et 5 et non classés au 1^{er} juin 2021.

Le renouvellement des véhicules communaux est acté par l'achat de 29 véhicules propres dès cette année puis de 19 en 2022. C'est une démarche très ambitieuse et nécessaire.

Pour financer ce programme et comme annoncé et voté lors d'un Conseil municipal précédent, des subventions doivent être recherchées auprès des services de l'État via le plan de relance de la métropole du Grand Paris, auprès du Sipperec, du Sigeif et de tout autre financeur potentiel.

Ce plan s'accompagnera aussi d'installations de bornes de recharge.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions pour le renouvellement de la flotte automobile.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Je pense que toutes les communes vont être contraintes de renouveler leur parc automobile. Y a-t-il un contrat global à l'échelon territorial voire régional pour essayer d'optimiser le coût de ces voitures ou chaque commune va-t-elle acheter ses voitures dans son coin, seule ? Si cela n'existe pas, il serait intéressant de voir avec les autres communes la possibilité de faire des regroupements d'achats afin de réduire les coûts d'achat de nos parcs de voitures.

Mme le MAIRE. - C'est tout à fait des choses auxquelles nous pouvons réfléchir si d'autres communes sont engagées dans la même démarche.

M. MARTIN. - Je pense qu'elles vont devoir le faire.

Mme le MAIRE. - Oui, certaines ont déjà entamé cette démarche. C'est ce qu'il faut que nous regardions.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

13 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JOLIOT-CURIE ÉLIGIBLE AU PLAN DE RELANCE

M. BENSOUSSAN. - La commune a entamé la rénovation thermique des bâtiments scolaires.

Comme projet, il est prévu la réfection totale de la couverture de l'école élémentaire Joliot Curie et l'installation de panneaux photovoltaïques à l'été 2022.

Le projet est découpé de la manière suivante : renforcement de la charpente afin de supporter le poids des futurs panneaux, changement de l'isolation par une autre plus performante, pose d'une nouvelle couverture, pose de panneaux voltaïques pour produire environ 76 MW heures réduisant ainsi de plus de 6,8 tonnes les émissions de CO².

Ces changements permettront de réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Le coût des travaux est estimé à un peu moins de 800 000 € hors taxes, ces travaux étant susceptibles d'être subventionnés au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pourraient bénéficier de plus de 639 000 € hors taxes représentant la part maxi-éligible de la dépense, soit 80 %.

Merci d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL plan de relance pour la rénovation de la toiture de l'école élémentaire Joliot Curie.

Je vous remercie

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Mme KADOUCI. - Bien évidemment, nous voterons pour. Cependant, j'ai une question. Pouvez-vous nous confirmer que le dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique a bien été déposé avant le 28 février, la date limite fixée ? Je voudrais ajouter à tout cela que le Gouvernement a fait un effort extraordinaire en mettant en place ce plan de relance de 25 Md€ en 2020 et de 36 Md€ pour 2021, 65 Md€ pardon.

M. MARTIN. - Un dossier a sûrement été déposé. En revanche, nous n'avons aucune garantie d'avoir cette subvention. J'ai compris que la subvention pouvait être au maximum de 80 %, ce qui serait déjà une très bonne chose. Dans le cas contraire, si nous n'avons pas de subvention ou une subvention très faible, s'engage-t-on à rénover la toiture, qui est importante, dans tous les cas, je pense qu'elle est nécessaire et à poser des panneaux photovoltaïques ? Cela veut dire que, pour Bagneux, cela va représenter un coût assez important. Envisage-t-on sinon de réduire nos ambitions en ne renouvelant que l'isolation du toit actuel ?

M. BENSOUSSAN. - À ma connaissance, un dossier a bien été déposé dans le cadre du plan de relance, je vous le confirme. En ce qui concerne son obtention, évidemment, dans le cadre d'un projet aussi ambitieux, on ne peut qu'envisager une suite la plus favorable possible pour mener à bien ce projet.

Je reste très optimiste sur l'obtention de cette subvention.

Mme le MAIRE. - Évidemment, nous avons déposé ces dossiers dans les temps. Au mois de décembre, nous avons déjà envoyé une première liste d'un ensemble de 35 dossiers. Comme ce sont des appels à projets différents les uns des autres, il faut déposer au moment des appels à projets. Là, c'est pour la dotation de soutien à l'investissement local. Nous avons déposé le dossier dans les délais.

Quant au montant de la subvention, je ne suis pas capable de vous répondre à cette heure. J'espère que nous aurons une subvention importante, mais nous ne sommes évidemment pas les seuls à avoir déposé des dossiers. Nous avons insisté sur les caractéristiques de la ville, les caractéristiques sociales de la commune pour dire qu'il serait bien que nous soyons accompagnés le plus haut possible. Nous reviendrons vers vous en fonction du montant de la subvention que nous obtiendrons ou pas.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES ÉLIGIBLE AU PLAN DE RELANCE

M. BENSOUSSAN. - Il est question ici du remplacement des chaudières engagé depuis 2011 au niveau de la ville. Ici, il s'agit de vous proposer le remplacement de six chaudières dans divers bâtiments communaux : celle des services techniques côté Garlande, celle du groupe scolaire Henri Wallon pour 2021 et celles du stade omnisports et de la maison des syndicats et deux chaudières de l'école Paul Langevin pour 2022.

Le raccordement à la géothermie a été une étape importante. Néanmoins, il est nécessaire de poursuivre les actions pour le remplacement des chaudières anciennes énergivores par du matériel

plus économe. Sont concernées ici celles qui ne sont pas raccordées à la géothermie.

Les matériels futurs sont des chaudières à condensation couplées à des pompes à chaleur répondant aux nouvelles exigences de la nouvelle réglementation environnementale 2020.

Le budget en présence ici est de 317 000 € hors taxes avec la possibilité, comme précédemment, d'obtenir une subvention à hauteur de 80 % de la dépense, soit 253 600 € hors taxes.

Merci d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre DSIL plan de relance.

Je souhaite profiter de cette délibération pour remercier les services des bâtiments notamment pour la préparation de ce Conseil municipal.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme ALLIAUD, la Directrice Générale des Services, me dit que, normalement, d'ici à un mois environ, nous devrions avoir la réponse au dossier précédent et à celui-ci de la part de l'État.

Au prochain Conseil municipal, nous devrions avoir des nouvelles.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET D'UN PRÊT À TAUX ZÉRO D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE NIKI DE SAINT PHALLE À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Madame Bidault, je vous laisse nous présenter cette délibération.

Mme BIDAULT. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, pour répondre à l'évolution de la population nous avons décidé d'investir pour construire de nouvelles écoles dont l'école parc Niki de Saint Phalle qui accueillera en son sein un centre de loisirs où les premiers enfants pourront s'y épanouir dès les vacances estivales.

Pour financer la construction de ce nouvel accueil, la ville a obtenu soutien de la CAF des Hauts-de-Seine qui se décline sous deux formes : une subvention d'investissement d'un montant de 125 000 € et un prêt sans intérêt de 125 000 € également remboursables sur 10 ans.

Il vous est demandé d'approuver les deux conventions établies entre la commune et la CAF des Hauts-de-Seine et d'autoriser Mme le Maire à les signer.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Nous avons ensuite deux délibérations qui se suivent, la 16 et la 17.

16 - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS NON SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL À LA SUITE DE SON ACTUALISATION

17 - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL À LA SUITE DE SON ACTUALISATION

Mme le MAIRE. - La première, la 16 est celle des activités non-soumises au quotient et la 17, celle des activités soumises au quotient. Nous l'avons dit, il s'agit respectivement de revaloriser les tarifs de 2 % et à hauteur de 1 %. Nous proposons également de supprimer l'acompte pour les départs en séjours. Le contexte sanitaire restant incertain, nous proposons de ne pas faire payer des acomptes aux familles pour des séjours que nous pourrions être obligés d'annuler, ce que nous avons fait pour les vacances de février. Nous avons eu malheureusement raison. Nous proposons de faire de même.

Je voudrais rappeler que les tarifs de la ville du Bagneux, nous l'avons évoqué dans le cadre du budget primitif, supportent largement la comparaison avec les villes voisines qui sont tous au quotient.

M. MARTIN. - Nous allons nous abstenir. Je suis intervenu tout à l'heure sur l'augmentation de 2 % car cela fait la sixième année que l'on augmente chaque année les tarifs de 2 % alors que nous sommes dans une situation compliquée, vous l'avez rappelé, avec ces deux années de pandémie. Ce n'est pas vraiment l'année où il aurait été souhaitable d'augmenter les tarifs.

Nous nous abstiendrons donc sur ces deux délibérations. Nous considérons que cela ne va pas dans le bon sens.

Mme le MAIRE. - Nous votons d'abord sur la délibération n° 16.

☞ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 16 :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

☞ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 17 :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

18 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'ÉQUIPEMENT DES GROUPES SCOLAIRES COMMUNAUX ET CEUX DE LA PETITE ENFANCE

Mme le MAIRE. - La commission d'appel d'offres du 4 mars a désigné la Société NEL Mobiliers pour le lot 1 et la Société HABA SARL pour le lot 2.

M. MARTIN. - Que fait-on de l'ancien mobilier ? Est-il remis à des associations ? Il s'agit de renouveler de l'ancien mobilier ?

Mme BOUDJENAH. - À ma connaissance, pour le groupe scolaire Niki de Saint Phalle, qui est une nouvelle école, nous avons passé en commission d'appel d'offres récemment de quoi équiper l'école.

Le mobilier des écoles qui vont fermer, Châteaubriant et Barbusse, pour celui qui sera réutilisable, sera réintroduit notamment dans des endroits où il y aura du dédoublement de classes. On nous annonce en grande section du dédoublement de classes à la rentrée. Nous verrons à la rentrée quelles écoles en auront besoin. Le mobilier réutilisable ne sera évidemment pas mis à la poubelle, vous pouvez compter sur nous bien sûr.

Mme le MAIRE. - En général, il est recyclé, c'est une obligation. Il part dans des filières de recyclage. Il nous est également parfois arrivé de le donner à des associations qui en avaient besoin, même des associations à l'étranger. Il faut néanmoins que ce mobilier donné soit correct.

Mme MEKER. - Dans nos marchés, il est prévu le recyclage de l'ancien mobilier, même si on peut aller mieux en partant sur des circuits courts ou des dons. Ils ne sont pas jetés. Dans notre marché public, ce n'est pas indiqué comme cela.

M. MARTIN. - C'est ce que je voulais savoir. Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Nous passons maintenant à l'approbation de nombreuses délibérations sur les associations.

M. Le Thomas va nous faire une présentation globale. Nous les voterons néanmoins une à une quand elles seront conventionnées.

M. LE THOMAS. - Merci de me donner la parole, Madame le Maire.

Je vous propose de parler ensemble des délibérations 19 à 30 portant sur les associations conventionnées et celles qui ne le sont pas.

Tout d'abord, je voudrais tirer un grand coup de chapeau - je pense que cela fera l'unanimité des collègues - en direction des associations qui, aujourd'hui, traversent une période très difficile avec cette pandémie qui ne fait que perdurer et du fait de laquelle certaines associations sont et seront sans doute bien mal. Je me félicite que, dans le budget primitif, nous ayons reconduit la subvention à l'identique de celle de l'an passé.

Le tissu associatif sur la ville est fort et dense, varié, diverse et rayonne sur l'ensemble de la Ville, nous ne pouvons que nous en féliciter. Il est très bien de pouvoir le soutenir tel que nous le faisons.

Pour l'ensemble des associations, nous avons consacré une somme de 1 016 709 €, plus 119 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial.

Cette année, nous avons reçu et instruit 125 demandes de subvention et nous en avons retenu 114. 11 associations n'auront donc pas de subvention, du moins 3 d'entre elles ont déposé des dossiers mais n'ont pas formulé de demande de financement. Quant aux 8 autres soit elles avaient une trésorerie suffisante pour pouvoir mener à bien leurs actions soit elles ne répondaient pas du tout aux critères dans l'intérêt des Balnéolais, donc aucun intérêt direct avec la ville, c'est pourquoi elles n'ont pas été retenues.

Nous avons également souhaité cette année réserver une enveloppe dans le cadre d'une aide éventuelle en cours d'année pour des projets nouveaux ou des associations qui pourraient en avoir besoin dans le courant de l'année, telle que nous le faisons d'ailleurs les autres années.

Cette année, un peu plus que les années antérieures grâce - et je les en remercie - à certaines associations que je vais vous citer, cette somme s'élève à 22 971 €, contrairement à l'an passé qui s'élevait à plus de 15 000 €.

Nous pouvons remercier grandement le foyer de jeunes travailleurs qui, par un financement suffisant cette année, a accepté de réduire de 2 000 € sa subvention, mais également le comité de jumelage,

le syndicat d'initiative et l'union sportive des fonctionnaires territoriaux de Bagneux qui ont accepté d'aider, à leur juste mesure, en fonction de la capacité financière que ces associations ont en leur possession aujourd'hui d'aider à leur manière l'ensemble du soutien que nous aurons et devons avoir dans le courant de l'année auprès de ces associations.

Nous avons 11 associations conventionnées. Ce sont des associations structurantes du tissu associatif balnéolais pour lesquelles la subvention attribuée dépasse le seuil de 23 000 €, le seuil légal fixé par la loi, induisant une convention entre la ville et les associations. C'est le cas du COMB qui a continué son activité pendant cette situation avec ses éducateurs sportifs en continuant des cours en ligne mais également en milieu scolaire et dans le cadre périscolaire voire extrascolaire avec des cours de gymnastique ou de sport en général à l'extérieur tels que la loi le leur permet aujourd'hui.

Il est donc nécessaire dans une période telle que celle que nous traversons aujourd'hui de venir en soutien à ces associations d'autant qu'elles sont tout de même bien mises à mal par les fonds publics qui n'arrivent pas à la hauteur qu'ils devraient tant pour celles-ci que pour bien d'autres malheureusement. Cela va d'ailleurs dans le sens du vœu que nous avons effectué lors du dernier Conseil municipal.

Nous proposons donc de leur attribuer une subvention de 389 567 € qui se répartit de la manière suivante : 380 000 € au titre du fonctionnement, 9 567 € pour notre participation aux frais de ménage. La ville reversera par ailleurs la somme de 44 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial avec le département des Hauts-de-Seine.

Nous avons également l'Association de l'Atelier Architecture autogéré que l'on appelle AAA qui œuvre en faveur du développement durable sur la commune. À travers la recherche-action, ils ont par exemple initié l'Agrocité et construit le bâtiment inauguré en 2019, comme vous le savez.

Ils sont aujourd'hui en train de réaliser la construction du recyclable et, à ce titre, nous proposons de leur attribuer une subvention de 15 000 €.

Après, nous avons le PPCM, une association culturelle qui porte sur les activités circassiennes et la culture émergente, qui rayonne à Bagneux mais également dans l'ensemble de l'Île-de-France et même plus largement au-delà. Cette association a des personnes en résidence. Quand elle peut, en ce moment, elle n'a pas trop loisir d'avoir des spectacles, elle organise des spectacles. Elle reçoit aussi des personnes porteuses d'un handicap, des artistes dans ce cadre. Elle a une action envers 1 400 jeunes et intervient dans le cadre des itinéraires culturels pour 2 400 enfants de notre collectivité.

Malgré l'ensemble de cette activité, elle intervient aussi dans des aspects festifs quand on peut en avoir sur la ville. En ce moment, c'est un peu mis à mal, mais dans le cadre par exemple de la fête des vendanges, nous avons déjà eu l'occasion de les voir. Ils sont grandement impliqués, avec la population, dans la construction du lycée général de Bagneux avec l'initiative du lycée avant le lycée.

Malgré son fort dynamisme, l'équilibre financier du PPCM, comme celui de nombreuses associations culturelles, reste fragile du fait notamment de l'interdiction d'avoir des spectacles sur notre commune, comme partout ailleurs. Nous proposons donc de leur verser une subvention de 175 000 € dont 55 000 réservés dans le cadre du contrat de développement territorial.

À l'association du CASC, le comité d'entreprise du personnel communal en fait, nous proposons de lui verser une subvention de 145 800 € dont 16 800 € versés dans le cadre de la journée

internationale des droits de la femme.

L'Office Balnéolais du Sport, OBS, qui œuvre pour la santé et qui se trouve à la frontière entre la santé et le sport, gère notre médico-sportif de la ville. Elle mène des actions en direction du respect lié à la pratique du sport et promeut la santé par le sport grâce à des actions comme la sensibilisation à la nutrition ou à l'alimentation. Elle est reconnue par l'ARS dans le cadre du Prescri'forme qui permet à des personnes atteintes de maladie chronique d'exercer une activité physique en fonction de leur handicap ou de leur problématique du moment. Nous proposons, à ce titre, de leur verser une subvention d'un montant de 96 618 € dont 21 850 € au titre de la politique de la ville et 1 350 € dans le cadre du contrat de développement territorial.

Pour la régie de quartier, nous proposons de renouveler la subvention de 25 000 € comme à l'identique de l'an passé. Cette association a un double aspect. Celui de promouvoir le lien social dans les quartiers dans lesquels elle est implantée et d'accompagner un public, celui qui est le plus éloigné du monde du travail.

L'ADIB, l'association de développement intercommunal des Blagis, une association portée par différentes villes comme Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bagneux, assure la gestion de la maison de la justice et du droit. Elle propose de nombreuses permanences d'intervention juridique, sociale et de médiation. Nous sommes en attente de la demande de subvention au département et de l'État. Nous proposons de leur verser une subvention de 16 299 €.

Le centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF) intervient afin de favoriser l'autonomie sociale personnelle et professionnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il assure des permanences hebdomadaires au sein des deux centres sociaux et culturels, à la maison de la justice et du droit, au relais d'assistantes maternelles.

Il intervient également en direction de notre personnel sur des actes de formation auprès de la petite enfance, des animateurs, du personnel d'accueil et sur la problématique des violences conjugales et des conséquences faites aux enfants.

Le 30 octobre, ils ont eu 350 interventions sur Bagneux, en direction des Balnéolais. Ils ont continué leur permanence téléphonique pendant la Covid. Ils nous ont fait remonter une accélération des demandes liées aux difficultés et aux violences conjugales sur lesquelles ils ont pu être sollicités.

Nous proposons de continuer à les soutenir à hauteur de 14 100 € dont 7 500 € au titre de la politique de la ville et 1 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial.

Nous proposons une subvention de 5 000 € pour le foyer de jeunes travailleurs qui a accepté de renoncer à 2 000 € de leur subvention afin d'aider les autres associations de la ville qui pourraient être confrontées à des difficultés dans cette période.

Nous sommes engagés aux côtés d'autres communes dans une action de coopération internationale dans le Centre Al Bustan à Jérusalem Est à travers le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. Pour 2021 nous proposons une subvention de 3 400 € qui s'inscrit, dans le cadre de notre participation triennale, au projet du réseau de coopération décentralisée avec la Palestine.

Enfin, nous proposons de renouveler la subvention de 5 500 € à l'association Douleurs Sans Frontières qui intervient à Vanadzor, ville arménienne jumelée avec Bagneux. L'association y mène des actions pour une meilleure prise en charge des douleurs notamment des enfants souffrant de troubles envahissants du développement.

Je vais maintenant vous parler des associations sans conventionnement. Ce sont elles qui, par leurs

nombreuses initiatives à destination des Balnéolaises et des Balnéolais, dynamisent la vie de la ville. Elles sont au nombre de 103 cette année pour un montant total de 82 500 €.

Je ne vais pas détailler ici l'ensemble de leurs actions, vous les connaissez, comme moi. Elles sont vastes tant sur le plan de l'aide à la personne, des personnes âgées que des droits aux femmes. D'ailleurs à ce titre, nous allons aider cette année une association qui nous a sollicités pour la première fois, cette année, en la personne de l'Association Flora Tristan qui accompagne et héberge les femmes victimes de violences conjugales. S'il en était besoin, encore une preuve que l'État faillit à ses obligations puisque c'est vraiment de sa compétence. Si elle s'adresse à Bagneux pour venir en aide à son association, c'est bien parce qu'il lui manque des subsides pour pouvoir continuer son action en direction de ces personnes. Tout le monde aura compris ce à quoi je fais allusion dans mon propos.

Vous avez vu que l'ensemble de nos activités et de soutien des associations ne s'arrête pas au domaine financier, cela va bien au-delà puisque cela passe par le prêt de salles, par l'action que nous pouvons faire sur des activités sportives, la mise à disposition de lieux, de lieux éphémères et bien d'autres choses que nous faisons en la matière. Tout cela, pour venir en soutien au-delà des finances, aux associations à travers des aides y compris administratives du service citoyenneté mais pas uniquement puisque d'autres services sont aussi sollicités pour venir en aide aux associations que ce soit en reprographie, dans la rédaction de leurs journaux ou des rédactions qu'ils peuvent avoir pour mettre en lumière leurs actions et toucher leur public cible.

Enfin, la ville nourrit une étroite collaboration avec l'ensemble du tissu associatif et citoyen, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vous en remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Alain Le Thomas pour cette présentation complète.

Je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention globale.

M. MARTIN. - J'ai une intervention pratiquement pour chaque délibération. Soit nous votons au fur et à mesure et, chaque fois, j'interviens, soit je fais mes interventions une à une.

Je vais commencer par une première intervention qui concerne les associations hors conventions.

Nous soutenons le tissu associatif balnéolais qui constitue un rouage essentiel de la cohésion sociale dans les quartiers. Nous pouvons nous féliciter de conserver la même enveloppe budgétaire qu'en 2020. Nous pouvons d'ailleurs féliciter de nombreuses associations qui ont œuvré pendant cette crise, souvent dans l'ombre, pour fournir des réponses d'urgence, par exemple dans le domaine de l'aide alimentaire, mais aussi dans d'autres domaines de l'aide par exemple aux personnes âgées, etc.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la répartition des subventions entre les associations hors convention et les associations conventionnées : moins de 9 % de la subvention globale pour ces 114 associations et 91 % du budget, soit plus de 1 000 000 € répartis sur 11 associations conventionnées. Or, nous pensons tout de même qu'il aurait fallu valoriser, beaucoup plus qu'en 2020, certaines associations non conventionnées qui apportent énormément, qui ont souffert énormément en 2020 et qui continuent de souffrir en 2021.

Pour cette première résolution, nous nous abstenons du fait que nous ne faisons pas partie de la commission qui affecte les subventions de ces associations. Nous n'avons pas la visibilité sur les critères qui ont été affectés ou donnés pour chaque association.

Voilà pour ma première intervention.

Mme le MAIRE. - Nous sommes sur la délibération n° 19. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Kadouci, nous vous écoutons.

Mme KADOUCI. - Merci Madame le Maire.

Mme la Ministre de l'économie solidaire vous a répondu sur les dispositifs existants permettant de soutenir les associations et en nous assurant sur le maintien des aides existantes pour les associations.

Parmi ces dispositifs, nous pouvons citer le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'État, le prêt direct, l'exonération des cotisations, la prise en charge des loyers et activités partielles pour des petites associations employeuses.

Il a été lancé le fonds UrgencESS qui dote de 30 M€ les petites associations employeuses et d'autres structures sociales.

Madame le Maire, pouvez-vous nous dire si des associations bénéficiant de grosses subventions de la mairie ont fait ou non des demandes ?

Par ailleurs, il existe une subvention comprise entre 5 000 et 8 000 € pour les petites associations depuis le 22 janvier 2021, ainsi qu'un accompagnement et un diagnostic dédié, le fonds de développement de la vie associative (FDVA) porté à 45 M€. On note également une augmentation de 2,8 % d'Euros du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour 2021 qui s'ajoute à une enveloppe initiale de 10 M€ pour accompagner les associations dans leur démarche de création et de développement de l'activité.

France Relance consacre 1 Md€ via différents appels à projets.

Est-ce que la mairie communique sur ces nombreux dispositifs d'aide auprès des associations car il est vraiment urgent de le faire pour soulager les finances de notre ville ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

En ce qui concerne l'intervention de M. Martin, Monsieur Martin, il y a, comme vous l'avez dit, des associations sous convention d'objectifs car elles ont des subventions beaucoup plus importantes. L'objet n'est pas de comparer celles qui sont sous convention d'objectifs avec celles qui ne le sont pas car elles n'ont pas du tout les mêmes missions. Nous avons par exemple une association qui est carrément un équipement culturel de la ville qui a une gestion associative. Nous avons une autre association de type COMB qui remplit une mission de service public en développant, avec ses 25 sections sportives, toute l'offre sportive en club de la commune. Ce n'est pas comparable à une amicale de locataires ; nous ne sommes pas dans le même champ d'objet. C'est aussi pour cela qu'il y a des différences. La loi prévoit d'ailleurs qu'il y ait des associations sous convention dès qu'il y a une somme plus importante et d'autres pas.

C'est la première chose que je voulais vous dire.

Je voulais rajouter sur ce point que les associations, qu'elles soient petites ou grosses, quand elles ont des besoins - et je pense qu'à Bagneux elles le reconnaissent très largement - de prêt de salles, de prêt de matériels, que l'imprimerie municipale leur imprime leurs affichettes, leurs moyens de se

faire connaître, les Assises, etc. le service citoyenneté, la commune et Alain Le Thomas peuvent en témoigner, pour ces associations, nous répondons généralement présents : nous mettons gratuitement à leur disposition du matériel et des salles, tout ce dont elles ont besoin dans la mesure de nos possibilités, bien évidemment.

En ce qui concerne les « millions et les millions » mis à disposition des associations, elles vont aller bien demain avec tous ces millions, mais je crois que la situation est un peu plus compliquée. En tout état de cause, les associations, notamment le COMB, le PPCM, toutes ces associations ont évidemment fait appel aux aides disponibles, d'abord celles qui ont des salariés au chômage partiel - c'est mis dans la délibération du PPCM - il y a un prêt à taux zéro pour les accompagner. Ils l'ont utilisé.

En ce qui concerne le fonds pour le développement de la vie associative, l'appel à projets vient de sortir. Le service citoyenneté l'a adressé à Alain Le Thomas qui a participé à la réunion à la préfecture sur les critères de ce fonds. Cela a été transmis aux associations. Je crois qu'elles ont jusqu'à la mi ou la fin avril pour déposer leur dossier. Bien sûr, le service citoyenneté accompagne les associations avec tous les dispositifs qu'il a à sa disposition, qui sont possibles pour les aider à supporter cette période compliquée.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération n° 19. Il s'agit d'une délibération globale.

J'ai bien compris l'abstention des Groupes de M. Martin et de Mme Kadouci. Je vais citer un certain nombre d'élus qui ne prennent pas part aux votes du fait qu'ils ont une fonction de dirigeant dans l'association en question.

☞ VOTE SUR AFPS :

➤ ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM

FARID HOUSNI NE PREND PAS PART AU VOTE.

☞ VOTE SUR AS BAGNEUX FUTSAL :

➤ ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM

SIDI DIMBAGA NE PREND PAS PART AU VOTE.

☞ VOTE SUR LE COMITÉ DE JUMELAGE :

➤ ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM

NEZHA CHAMI ET MARIE-HÉLÈNE AMIABLE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

☞ VOTE SUR LE C.R.A.C. :

➤ ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM

CYRIELLE ABECASSIS ET AGNÈS BALSECA NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

☞ VOTE SUR ESPÉRANCE HAUTS-DE-SEINE :

➤ ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM

BLODINE B. CANAL, LAURENCE SALAUN ET MARIE-HÉLÈNE AMIABLE, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CETTE ASSOCIATION, NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

➤ **VOTE SUR L'AMICALE DES LOCATAIRES ETIENNE HAJDU :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

JEAN-PIERRE QUILGARS NE PREND PAS PART AU VOTE.

➤ **VOTE SUR FCPE LOCALE (FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES) :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

FARID HOUSNI, RÉMY LACRAMPE ET RAFAËLLA FOURNIER NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

➤ **VOTE SUR RSB 92 :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

ÉLISABETH FAUVEL NE PREND PAS PART AU VOTE.

➤ **VOTE SUR LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE BAGNEUX :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

NEZHA CHAMI, PASCALE MEKER ET MME MARIE-HÉLÈNE AMIABLE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE CAR ELLES SIÈGENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CETTE ASSOCIATION.

Mme le MAIRE. - Je pense n'avoir oublié personne.

Nous votons maintenant d'une manière générale en tenant compte du nom des élus qui ne prennent pas part au vote.

19 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES, HORS CONVENTION D'OBJECTIFS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

➤ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

NE PRENANT PAS PART AU VOTE LES ÉLUS DONT LES NOMS VIENNENT D'ÊTRE MENTIONNÉS.

20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX (COMB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, INCLUANT CELLE PRÉVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

M. MARTIN. - Nous voterons pour cette subvention car nous soutenons le sport et ce grand club qui a souffert et qui souffre encore du fait de la crise sanitaire actuelle.

Le Sport, vecteur de valeurs et de lien social, est le parent pauvre de Bagneux depuis de nombreuses années. Les quelques athlètes de haut niveau balnéolais que vous citez dans la résolution sont l'arbre

qui cache la forêt. Il n'y a plus aucun événement sportif sur Bagneux et, ce, pas que depuis 2020. Les courses à pied populaires internationales qui avaient lieu lors de la corrida des vendanges ont disparu depuis longtemps. Il n'y a plus de fête du sport. Le stade d'athlétisme flambant neuf n'est pas aux normes pour accueillir des meetings régionaux. Les cross à portée départementale et régionale n'existent plus, même les cross pour enfants qui étaient un peu l'évènement de leur dernier trimestre car cela finissait par des goûters.

Pour couronner le tout, Bagneux n'a pas postulé comme ville candidate pour accueillir les athlètes et leur famille pendant les JO. Elle a ainsi perdu l'occasion d'obtenir des fonds du comité olympique en conséquence, ce qui se comprend du fait que votre majorité n'a jamais soutenu ces JO en France. Maintenant qu'ils sont là, nous faisons avec bien sûr, alors que c'est une opportunité exceptionnelle sur le plan économique, sur le plan social, c'est une dynamique, une opportunité sur le plan de la cohésion avec nos jeunes et du développement du sport notamment pour les personnes à handicap. C'est peut-être les moments où on les voit les plus mis en valeur alors que, sur Bagneux, nous avons perdu toutes ces valeurs. Nous avons un club assez fort, assez grand, il faut donc le soutenir. C'est pour cela que nous soutenons cette subvention sur 2021 mais nous déplorons cette perte du sport à Bagneux. Il était le fleuron il y a quelques années, Bagneux était reconnu pour son sport. Aujourd'hui, quand on demande à des personnes extérieures ce qu'est le sport à Bagneux, il n'y a plus rien.

C'était ma remarque, peut-être mon coup de gueule car je trouve cela un peu dommage pour une ville qui a une population très jeune.

Merci.

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, vous m'avez demandé la parole, je vous en prie.

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire.

Je suis presque obligé de répondre à M. Martin sur un certain nombre d'éléments.

Je ferai court néanmoins.

Le sport à Bagneux peut se porter mieux bien sûr. Lors de la commission, je vous avais répondu sur les Jeux Olympiques. Vous vous trompez, pourtant, vous étiez membre de ce Conseil municipal au cours duquel la municipalité de Bagneux, dès l'annonce des Jeux Olympiques de 2024 à Paris, avait voté un vœu. C'était en 2017, je crois. Celui-ci montrait que la municipalité de Bagneux soutenait les Jeux Olympiques de 2024 avec un certain nombre de garde-fous sur des jeux écologiques, durables, inclusifs, etc. La municipalité en tant que telle n'a jamais été contre ces jeux, même si individuellement les élus de la majorité entre autres, peut-être de l'opposition de l'époque aussi, pouvaient être avec de vrais arguments contre la tenue des jeux en 2024. Force est de constater que ces jeux vont avoir lieu et Bagneux, à 3 km de Paris, veut aussi en prendre sa part.

Il est inexact de dire que nous n'avons pas déposé de dossier sur l'accueil d'un certain nombre d'événements liés à ces jeux, notamment comme base de repli ou d'entraînement pour certains sports ou de certaines équipes.

Je vous rappelle que Bagneux a déposé des dossiers et a obtenu le label Terre de Jeux qui nous permet d'avoir cette visibilité et notamment d'être présents, nous l'espérons le plus possible, sur cet événement planétaire qui arrive tous les siècles à Paris.

Nous avons déposé un certain nombre de dossiers pour accueillir des équipes, des entraînements ou des bases de repli pour ces jeux.

Nous avons eu des réponses négatives. D'autres dossiers ont été déposés en attente de réponse.

Bagneux est extrêmement attentif et, j'allais dire, désireux d'être pleinement acteur de ces jeux qui vont se dérouler dans notre pays et plus particulièrement dans notre capital.

Nous verrons tout à l'heure dans une délibération concernant le personnel que nous sommes absolument de plain-pied dans ces futurs jeux.

L'argument consistant à dire que nous serions opposés aux Jeux Olympiques ne tient pas. Si nous avons pu l'être et pouvons continuer de l'être de manière individuelle, la municipalité est absolument engagée dans cet événement. C'est un peu un combat d'arrière-garde que de revenir sur des choses qui se sont déjà passées.

Je vous remercie.

M. LACRAMPE. - Monsieur Haddad, vu que vous aviez annoncé une intervention rapide, je me suis dit que j'allais compléter mais beaucoup de choses ont été dites.

En ce qui concerne l'investissement de Bagneux dans le sport à l'occasion des Jeux Olympiques, il va y avoir très vite et bien avant les Jeux Olympiques, deux ou trois ans avant, des actions qui vont fédérer énormément d'habitants et notamment parmi les plus jeunes sur la flamme olympique. Des animations vont être très riches sur ce point. Vous pourrez donner l'information en primeur, Monsieur Martin.

La ville de Bagneux est active dans le domaine du sport : la coupe du monde de rugby va s'organiser en France. Il n'y a pas que les Jeux Olympiques. Il existe aussi d'autres événements, dont la France est fière, pour laquelle la France a gagné l'organisation.

De jeunes éducateurs, de jeunes athlètes ont été habilités avec un GIP sur le campus 2023 à se former grâce à la coupe du monde de rugby. Ils sont pratiquants, éducateurs au camp de rugby.

En termes de résultats, Bagneux est une petite ville. Nous n'allons pas nous comparer avec d'autres villes très grandes sur le sport de haut niveau. Vous l'avez évoqué, beaucoup d'athlètes sont devenues des athlètes de haut niveau à Bagneux, mais il existe des partenariats de clubs, c'est-à-dire que d'autres clubs repèrent de bons joueurs pour les former en partenariat.

Pour terminer sur quelques épreuves de jeunes enfants, pour votre information, en athlétisme, un jeune de Bagneux a remporté une compétition départementale juste avant le confinement.

Il est peut-être important pour vous d'avoir exprimé ce coup de gueule, mais je ne pense pas qu'il s'appuie réellement sur une réalité. Nous pourrions peut-être en reparler à un autre moment.

Mme le MAIRE. - Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Vous avez les montants dans la délibération, je ne vous les rappelle pas, Alain Le Thomas les a donnés tout à l'heure.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. QUILGARS ET M. HADDAD NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

21 - OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGÉRÉE (AAA) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET APPROBATION DE CONVENTION Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Cette subvention se monte à 15 000 €.

M. MARTIN. - Peut-être encore un coup de gueule !

En voyant le fonctionnement et l'organisation autour de l'Agrocité, nous sommes inquiets. En effet, l'organisation et le fonctionnement de l'Agrocité sont une énigme pour nous à ce jour. Qui en est le gestionnaire ? Sert-elle à quelque chose ? Au démarrage, tout était beau, les habitants et les associations locales s'investissaient.

À ce jour, le bâtiment n'est pas sécurisé ou mal sécurisé. Le four à pain tombait en ruine, il a été rénové très bien. Les jardins sont en friche. Nous avons compris que ce n'était pas un équipement public, cela explique peut-être cela. Nous apprenons à travers cette délibération que l'Association Atelier d'Architecture Autogérée a travaillé sur la construction coopérative d'une association émergente autonome pour le fonctionnement pérenne de cette structure.

Rien que le nom, cela fait peur. J'ai essayé de comprendre ce que cela voulait dire, je n'ai pas encore trouvé, il faudra donc que l'on m'explique ce qu'est une association émergente autonome qui aura un fonctionnement pérenne.

Nous n'avons aucune information sur le fonctionnement du projet de Recyclab. Aucune présentation de ce projet ne nous a été faite. Nous souhaiterions avoir une présentation détaillée de ce projet avant de donner de l'argent à cette association. Là, nous avons l'impression de donner dans un puits sans fond à une association qui a déjà du mal à maîtriser le premier équipement qu'elle a ouvert officiellement : l'Agrocité. Nous sommes tout de même fortement inquiets.

Nous allons voter contre cette subvention donnée à cette association.

Merci.

Mme le MAIRE. - M. Bensoussan me demande la parole.

M. BENSOUSSAN. - Merci de me la donner. Je vais essayer de faire court, malgré la complexité de ce dossier et me concentrer sur la délibération proposée. Elle nous propose de valider une nouvelle convention entre AAA et la ville comprenant le versement d'une subvention de 15 000 € de la ville, auxquels s'ajouteront 15 000 € par l'association AAA.

Dans cette délibération, deux parties distinctes sont à relever : la poursuite d'une convention avec cette association pour la construction du bâtiment recyclable et cette subvention.

Il est utile de rappeler que notre ville a déjà contribué par des subventions de 15 000 € par an depuis 2016, soit 75 000 € augmentés de l'engagement de AAA à contribuer de la même somme sur ses fonds propres. Avec la subvention proposée pour 2021, c'est donc la somme de 180 000 € dont on parle.

Pour la partie convention, le bâtiment recyclable est très attendu, même en retard sur la prévision. Les Balnéolais ont voté pour dans le cadre du budget primitif 2019, il est donc financé.

Pour la partie subvention, cela pose de nombreuses questions au regard des résultats des cinq dernières années de convention pour construire le lieu Agrocité de Bagneux sur le site du gymnase Romain Rolland.

En tant qu'élu et donc à l'écoute de nos concitoyens, je souhaite ici motiver ma position.

La convention initiale de 2016 a permis d'insuffler un nouvel élan écologique dans la ville avec la prise de conscience de l'état environnemental dans lequel nous vivons. Ce lieu a permis d'entrevoir de nouvelles pratiques, ce qui est tout à fait positif, encourageant et à poursuivre.

Néanmoins, cette convention prévoyait de nombreux autres aspects, je cite :

- Initier des projets originaux reposant sur le principe de l'ESS (économie sociale et solidaire) conçus pour et avec les habitants des quartiers.
- Créer des partenariats avec les acteurs locaux (centres sociaux et culturels, conseils de quartier, écoles et milieux associatifs).

Ces deux objectifs de lien avec la ville ne sont pas atteints ni même débutés. Ces instances n'ont jamais participé car non contactées. Ces liens n'ont jamais été recherchés. Un des seuls résultats matériels positifs est la création d'un jardin avec parcelle individuelle et collective.

Je ferai remarquer à M. Martin que les parcelles ne sont pas en friche, mais au repos hivernal.

Le four à pain, la phytoépuration, la gestion de l'eau et des ressources, le compostage, le poulailler envisagé, la bricothèque, la ressourcerie ou la création d'événements ne sont pas au rendez-vous.

La construction du lieu Agrocité n'est pas terminée. La ville devra assurer elle-même les dernières mises en conformité.

Sur la relation avec nos concitoyens ou avec les adhérents, AAA n'obtient que de médiocres résultats par un manque de confiance, par une absence de transparence de gestion et par une communication désastreuse.

Qui est allé vérifier cette relation sur le terrain ?

Les difficultés constatées pour récupérer les documents de gestion démontrent une fois de plus l'insatisfaction générale.

Qui est allé voir le site Internet R-Urban où l'Agrocité de Bagneux n'est même pas citée ? La dernière nouvelle de ce site date de 15 mois.

La convention qui nous est proposée ce soir concerne la construction du recyclable qui devait être construit depuis de nombreux mois. Il s'agit d'un autre bâtiment que celui de l'Agrocité.

Aussi, je vous propose de voter cette délibération pour cette construction et de refuser de voter une nouvelle subvention de 15 000 € qui ne correspond à aucune demande ni à aucune construction ni à aucun objectif particulier. Il est temps de mettre un terme à cette participation financière.

Les Balnéolais qui nous écoutent ce soir ne comprendraient pas la poursuite de cette participation.

Toutes les actions envisagées en lien avec la transition écologique (agriculture urbaine, circuit court, éducation, réflexion collective, savoir-faire mais aussi avec l'ESS) demeurent néanmoins des priorités pour les années à venir.

La création de l'association Agrocité Bagneux prévue fin mars début avril sera, nous l'espérons tous, un espoir de poursuivre et de développer les activités de ce formidable lieu très connecté aux préoccupations de cette période, un lieu d'exception avec des idées neuves. C'est une chance pour notre ville. Les habitants l'ont bien compris par leurs engagements, leur présence et leur énergie déployée.

Pour toutes ces raisons, mon vote sera donc pour la convention recyclable et contre la subvention. Au final, je m'abstiens.

Je vous remercie de votre attention.

M. KANDEL. - Une explication de vote du groupe génération insoumise. Nous ne prendrons pas part au vote, pas parce que les projets portés ne sont pas précieux pour notre ville, au contraire, c'est très important, mais parce qu'il nous semble ne pas avoir assez d'éléments pour participer à ce vote.

Merci.

Mme Le MAIRE. - Pascale Meker, c'est à vous.

Mme MEKER. - Merci Madame la Maire. Bonsoir.

Ce sujet attise les passions et c'est très bien finalement. Paul a souligné combien les habitants s'étaient emparés de ce lieu.

Je dirai : qui est allé vérifier sur le terrain ? J'ai travaillé sur ce terrain, peut-être pas au premier rang puisqu'il s'agit d'une association sous convention, aussi, je me suis attachée à avoir le plus possible les documents, année après année, de la part de AAA.

AAA n'a pas toujours les pieds sur terre, c'est vrai.

Nous nous sommes trouvés aussi assez vite dans un succès. Le travail de AAA qui n'a pas été rappelé est d'aboutir maintenant à la création d'une association de cogestion de l'Agrocité. AAA va reprendre sa place de chercheur, celle qu'il sait la mieux tenir. Il va mettre en réseaux ce type d'équipement ou va avoir l'idée de créer ce type d'équipement. La gestion sera désormais assurée par une association, sur un modèle très coopératif avec des habitants soutenus par la ville.

Cela va véritablement éclore.

On parle du site R-Urban, ce site est assez désuet, il est vrai. AAA ne peut pas tout faire, son modèle économique n'est pas un modèle de grande envergure économique.

En revanche, même si AAA ne nous a pas livré toujours exactement les informations que nous voulions, il va chercher des subventions auprès de la région, auprès de l'Europe, auprès du Sitcom, auprès de fondations. Les budgets sont bien évidemment validés par un Commissaire aux comptes. Sa tenue financière peut être examinée à la loupe. Elle ne me fait pas aussi peur qu'à d'autres.

Les jardins ne sont pas en friche, Paul l'a dit. Le four à pain, c'est de l'auto-construction, mais ce sont les habitants qui le restaurent, maintenant.

Quant à l'accessibilité, le bâtiment est une serre, un ERP de catégorie 5, nous savons que des améliorations sont à faire, elles le seront puisqu'à partir du moment où l'association de l'Agrocité sera créée, le bâtiment viendra dans le patrimoine des bâtiments communaux. L'Assemblée générale constitutive de cette nouvelle association est prévue le 31 mars.

Dans ce cadre, se tiendra une commission de sécurité qui prendra en compte la question de l'accessibilité. Je pense que pour ce qui est de la coconstruction pour l'accessibilité et la sécurité, la ville prendra un certain nombre de choses en main.

Enfin, vous avez la possibilité d'avoir toutes les sommes qui se sont accumulées depuis 6 ans. Il y a eu des subventions que AAA, en collaboration avec la ville certes, a été cherchées : plus de 150 000 € auprès du fonds d'innovation métropolitain, des subventions de la DEM, des subventions du Sitcom. Les documents sont à disposition.

Le travail de transition écologique réalisé a été unique sur la commune qui a fédéré même dans la passion beaucoup de citoyens. Le travail social de proximité est compliqué, il n'est pas terminé, on continue de s'y atteler.

J'allais oublier de vous dire quelque chose parce que je suis un peu émue. Comme l'a dit Paul, c'est compliqué. D'un côté, nous avons rencontré des difficultés, c'est vrai, mais de l'autre, nous sommes au pied du mur et l'aventure va vraiment commencer après cette mise en place par AAA. Il ne faut pas faire de confusion. La COVID a beaucoup ralenti la construction du « Recyclab ». La convention est effectivement une enveloppe que la ville met à disposition de AAA en regard de 15 000 € de fonds propres de la part de AAA pour faire fonctionner l'Agrocité pendant une année puisque c'est une subvention donnée sur l'exercice budgétaire donc pour 2021.

Certainement que le « Recyclab » aurait été dû être terminé fin 2020, mais il ne l'est pas. C'est donc assez naturellement que nous prolongeons d'un an cette subvention.

Par ailleurs, le « Recyclab » a bénéficié d'une partie des fonds du fonds d'innovation métropolitain. La subvention de 15 000 € ne sert pas uniquement à la construction du « Recyclab », elle va certainement y participer parce que les 15 000 € sont une enveloppe donnée pour le fonctionnement et ce que fait AAA en convention avec nous sur ce site, mais ce n'est pas uniquement pour le recyclable. C'est bien une subvention qui va de janvier 2021 à décembre 2021.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je n'ai pas d'autres interventions sur ce point ?...

(Aucune.)

Je voulais dire un mot.

Tout d'abord, je tiens à souligner que le projet de l'Agrocité est un très beau projet pour notre ville. Je crois que l'essentiel est là tout de même. Nous avons réussi à mener ce projet. Quand on mène des projets avec des partenaires, on apprend à travailler ensemble. Il y a parfois des crises d'adolescence, en tout cas, ce projet est un beau projet qui a pu être aussi construit avec le partenariat d'AAA.

Je ne suis pas sûre que nous aurions réussi à le faire seuls. C'est dans ce cadre que nous travaillons avec eux. AAA est une association reconnue, elle qui ne travaille pas qu'à Bagneux, elle travaille dans d'autres communes, à Paris, notamment.

Je ne dis pas cela pour dire qu'il n'y a pas d'améliorations à apporter.

La création de l'association va se faire puisque l'association Agrocité va se créer. Elle devrait normalement permettre aux citoyens qui ont des remarques à émettre sur la gestion de l'Agrocité de pouvoir prendre les choses en main et diriger l'avenir de l'association puisque c'est l'objectif. Par la création d'une association, les citoyens pourront ainsi prendre le relais pour organiser la vie de l'Agrocité. Ils essaieront de développer son action - j'y tiens beaucoup - pour le quartier sud de la ville, là où ils sont implantés, en lien avec les habitants du quartier à proximité.

En ce qui concerne les finances, je vais redonner à tous les éléments sur les 6 dernières années. Le budget total a été de 535 577 €. En recettes, AAA a perçu 90 000 € de la mairie, ce qui représente 17 % du budget global. 152 000 €, soit 28 %, ont été une subvention obtenue auprès de la Métropole du Grand Paris et 293 577 €, donc 55 % des subventions, ont été sur des fonds propres ou des financements obtenus par AAA en développant et en déposant eux-mêmes des demandes de

subventions auprès de partenaires.

Je réaffirme que la ville n'a subventionné que 90 000 €, soit 17 % de la globalité du projet pour ce que vous voyez aujourd'hui à l'Agrocité de Bagneux pour celles et ceux qui connaissent le lieu.

Nous avons également les éléments sur les dépenses. Je ne vais peut-être pas rappeler toutes les sommes.

En termes de dépenses, 271 500 €, soit 50 %, ont été utilisés pour la construction de l'Agrocité, 78 000 €, soit 14 % pour la coordination, la gestion, les ateliers, les activités et la communication (je parle toujours sur 6 ans). 34 539 €, soit 6,4 % ont été dépensés pour les dossiers de recherche de financement, de bilan, de comptabilité. 146 122 € soit 27,3 % sont prévus pour la construction du « Recyclab » dont nous avons parlé. À ce sujet, Monsieur Martin, Mme Métais fera passer au Conseil municipal le dossier du « Recyclab ». Il est normal qu'il ait le dossier pour savoir là où nous en sommes. Enfin, 5 416 € sont affectés aux transports ou à la bureautique pour l'Agrocité.

Je voulais vous donner ces éléments financiers et vous proposer de voter, pour cette année, cette subvention.

Mme Métais me dit qu'elle a bien entendu mon propos, aussi, nous vous enverrons les documents sur le « Recyclab ».

Je propose donc de voter cette subvention pour continuer à soutenir et à faire avancer les derniers aspects de ce projet, sachant que nous allons passer à une autre phase avec une association citoyenne qui va se créer et qui aura à gérer l'Agrocité et à le faire le mieux possible, nous l'espérons.

Mme MEKER. - Je voudrais ajouter un mot : l'intérêt de cette association est qu'elle sera citoyenne et travaillera en même temps avec des associations. Nous avons oublié de parler des associations qui travaillent actuellement sur le site de l'Agrocité. Il y a Bagneux Environnement, ce qui explique qu'un certain nombre de personnes ne prendra pas part au vote, il y a Apprentissage et, pour partie, le CRAC, cette espèce de mélange très inclusif où l'on souhaite que des citoyens, qui n'ont pas forcément envie de s'impliquer dans une association, cela peut être compliqué pour certains, veuillent s'investir. Des associations seront également là pour travailler à l'inclusion de tout ce monde autour des jardins et d'autres activités. C'est très important. Cela répond à l'objectif exprimé dès le départ, vous aviez souhaité pour ce projet cette forme d'inclusion que nous allons commencer réellement à tester à partir de très bientôt.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

➤ **ABSTENTION = M. BENSOUSSAN**

➤ **NPPP = LE GROUPE FRANCE INSOUmise AINSI QU'AGNÈS BALSECA ET FANNY DOUVILLE PUISQUE MEMBRES DE L'ASSOCIATION BAGNEUX ENVIRONNEMENT**

22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, INCLUANT LE REVERSEMENT PRÉVU DANS LE CADRE DU

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 16 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET PPCM

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Nous resterons solidaires de cette grande association qui joue un réel lien social sur Bagneux. Nous voterons pour.

Mme le MAIRE. - S'il n'y a pas d'autre intervention, nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

23 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX (CASC), AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET LE CASC

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE BALNÉOLAIS DU SPORT (OBS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, INCLUANT CELLES PRÉVUES AU TITRE DES FINANCEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Nous faisons la même intervention chaque année, nous nous interrogeons toujours sur la pertinence du maintien comme telle de cette structure.

L'OBS est une association qui a pour objet d'encourager et de soutenir toutes les initiatives tendant à développer et à promouvoir la pratique du sport d'un côté tandis que, de l'autre, elle gère le centre médico-sportif qui assure la prévention des risques à la pratique sportive.

La première activité se rapproche très fortement des activités du COMB. Cela enrichirait sûrement celui-ci si cette partie était intégrée au COMB. Pour ce qui est de l'autre partie du centre médico-sportif, elle pourrait être complètement rattachée au CMS qui renforcerait ce dernier avec une branche médico-sportive. Cela apporterait une cohérence d'ensemble.

Là, nous avons trois associations dont une se situe entre deux autres organismes : le CMS d'un côté et le COMB de l'autre. Cela nous pose toujours question notamment en termes de gestion et d'organisation car il y a nécessairement des doublons en termes d'administratifs, etc. Nous ne remettons pas en cause les valeurs portées par l'OBS. En revanche, nous souhaitons une réelle réflexion sur l'organisation de ces trois structures pour arriver à quelque chose d'assez cohérent. Pour cela, nous nous abstenons pour cette délibération.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

➤ **NPPP = M. HADDAD, MME SALAUN ET MME AMIABLE**

25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas d'interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CYRIELLE ABECASSIS, CORINNE PUJOL ET SIDI DIMBAGA NE PARTICIPENT PAS AU VOTE.

26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB) ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - C'est la part de Bagneux au sein de l'ADIB, que nous votons ce soir.

Il n'y a pas de demande d'intervention ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. DIMBAGA, MME BALUTCH, M. HOUSNI, M. MARTIN ET MME AMIABLE NE PARTICIPENT PAS AU VOTE, ÉTANT MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, INCLUANT CELLE PRÉVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de demande d'intervention ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) VICTOR HUGO AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Deux élus siègent au Conseil d'administration : Mme Moutaoukil et M. Tedjani. Ces deux élus ne prennent pas part au vote.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU RÉSEAU DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LA PALESTINE (RCDP) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, ET DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET AL BUSTAN

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de demande d'intervention ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Nous votons tous les ans cette délibération. Cette année, elle s'élève à 3 400 €. Nous étions sur un programme de trois ans.

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIÈRES (DSF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Cette association travaille avec l'Arménie.

Y a-t-il une demande d'intervention ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

31 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LES COMMUNES DE MALAKOFF ET DE BAGNEUX PORTANT ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE À L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE, ET TENANT COMPTE DES DÉPENSES GÉNÉRÉES PAR LA CRISE SANITAIRE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Mme le MAIRE. - Cette délibération vise à prendre en compte dans cet avenant les dépenses générées par la crise sanitaire, liées à l'épidémie de COVID.

Nous délibérons et Malakoff paiera l'équivalent d'un ratio de 38 % de la somme supplémentaire.

Je pense qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

32 - APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE MALAKOFF ET DE BAGNEUX RELATIVE À L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE

Mme le MAIRE. - La conférence des deux communes s'est réunie le 9 octobre. Vous avez tous les éléments échangés lors de cette conférence, je ne les reprends pas vu l'heure tardive.

M. ROUSSEAU. - Un mot Madame le Maire sur ce point pour dire qu'un séminaire va se tenir. Ce qui nous interpelle, ce sont les mesures qui seront décidées à cette occasion et l'impact économique et d'organisation qui en découlera. Il est important de nous tenir bien informés des travaux qui

sortiront de ce séminaire avec la ville de Malakoff.

Pour l'instant, nous nous abstenons sur cette délibération.

Merci.

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

J'excuse Nicolas Guillemain car il est en congé et par conséquent absent ce soir, mais nous lui ferons passer le message, notre collègue élu à la restauration, pour vous tenir au courant des conclusions de ce séminaire et des propositions qui seront soumises à notre avis.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

33 - REVALORISATION DES TARIFS DES REPAS CONFECTIONNÉS PAR LA CUISINE CENTRALE COMMUNALE ET SERVIS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Mme le MAIRE. - Nous proposons d'augmenter les tarifs de 3 % en 2021. Il n'y a pas eu d'augmentation ni en 2019 ni en 2020.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, une remarque que nous avons faite en commission aussi, cela doit valoir pour le rapport suivant, nous souhaitons que soit mis en lien le coût réel du repas par rapport au prix affiché, à titre d'information.

Il est bon d'informer, que ce soit les associations ou les autres consommateurs, il est bon de savoir le prix réel de revient d'un repas.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je ne sais pas si Mme Peters m'entend, mais il serait bon d'y penser pour la prochaine fois, au moins de donner les éléments au Conseil.

La Directrice Générale des Services a noté la demande.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

(Déconnexion de Mme le Maire à 23 h 44 et reconnexion à 23 h 48.)

34 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) RELATIVE À LA LIVRAISON ET AU REMBOURSEMENT DES REPAS FABRIQUÉS PAR LA CUISINE CENTRALE AUX PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LE CCAS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous en avons une. Nous avons vu que le Clos Lapaume s'était désengagé des repas et avait repris son indépendance au niveau de la cantine. Pour quelle raison ? Est-ce un problème de qualité des repas, de coût des repas ?

M. LE THOMAS. - Nous avons réinternalisé la restauration au sein du Clos Lapaume qui dispose du personnel adéquat pour monter en qualité dans la mesure où nous avons retravaillé y compris les horaires du personnel. Ceci nous a permis d'avoir un volume horaire de l'ensemble du personnel qui

nous permettrait de réinternaliser la restauration. En ayant une restauration non pas en liaison froide mais confectionnée sur place, nous allons sans doute, pour vous répondre à votre question, monter un peu en qualité à ce niveau.

M. MARTIN. - Merci.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

35 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE DENRÉES ALIMENTAIRES, S'AGISSANT DU LOT N° 9 PORTANT SUR LE POISSON FRAIS, ET CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ HIODEE

Mme le MAIRE. - Je pense que tout le monde est d'accord.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

36 - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES À BONS DE COMMANDE RELATIFS À L'ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'ARTICLES CONNEXES

Mme le MAIRE. - Ce sont les marchés. Il y a eu la CAO le 4 février. Vous avez la liste des entreprises qui ont été retenues. Je pense que cela ne soulève aucun débat.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

37 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme CILLIERES. - Dans la délibération, il est question de la création des emplois d'ATSEM dont nous avons parlé dans la discussion budgétaire au démarrage de notre Conseil municipal, soit l'équivalent de 11 emplois d'ATSEM à redéployer dès la rentrée prochaine de septembre dans les écoles maternelles de la ville.

Il y a aussi une transformation d'un emploi de rédacteur en attaché pour la Direction des affaires culturelles pour une personne notamment en charge de la communication. Il s'agit de remettre le cadre d'emploi à l'identique de ce que font les chargés de communication au sein de notre municipalité.

Pour la Direction de la petite enfance, il y a des créations de postes pour la structure lieu d'accueil enfants-parents (LAEP, le petit nuage).

Enfin, pour les sports, il y a la création d'un emploi d'éducateur sportif pour des missions d'éducateurs ou d'éducatrices dans le cadre du label Terre de Jeux Paris 2024. Pour montrer l'engagement de la municipalité en soutien à l'olympisme et aux Jeux Olympiques, il est proposé de recruter un sportif de haut niveau dans le cadre de ce label pour pouvoir faire vivre l'olympisme et être ambassadrices et ambassadeurs de ces valeurs dans notre ville.

Mouloud Haddad souhaite peut-être dire un mot sur cet engagement particulier, un engagement de la ville aux côtés des sportifs de haut niveau et du sport.

Je suis à disposition pour répondre aux questions s'il y en a.

M. MARTIN. - Une remarque : nous sommes très heureux, Monsieur Haddad et Madame Cillières,

d'apprendre que nous allons recruter un athlète de haut niveau pour promouvoir les valeurs du sport et l'olympisme. C'est une très bonne chose pour les jeunes de Bagneux. Ça l'est d'autant plus que le ministère des sports finance 70 % de ce salaire.

Mme CILLIERES. - C'est effectivement un financement croisé avec l'État entre le ministère et les fédérations sportives du sport concerné.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

38 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DE LA LIBÉRATION DE NÛDEM DURAK, ARTISTE KURDE

Mme le MAIRE. - Le présent vœu a pour objectif d'inscrire la commune dans la campagne internationale en faveur du respect des droits humains de Mme Nudem Durak, une jeune artiste kurde. Elle est aujourd'hui âgée de 33 ans. C'est une artiste issue d'une famille de bardes traditionnels kurdes. De ce fait, elle s'est destinée très tôt au chant et à la musique. Elle a l'originalité de chanter en kurde. C'est précisément pour cela qu'elle a été arrêtée à plusieurs reprises avant d'être incarcérée en 2015 et condamnée à 19 ans de prison pour appartenance à une organisation terroriste.

Cela fait aujourd'hui plus de 5 ans qu'elle est emprisonnée dans le Nord-est de la Turquie, elle souffre de maladies aggravées par les conditions de son isolement.

Cette arrestation arbitraire s'inscrit dans un contexte de détérioration de l'état de droit et des droits de la Femme et de l'Homme en Turquie, accentuée à la suite de la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016. Des élus, des artistes, des magistrats, des journalistes, des écrivains sont victimes directes particulièrement lorsqu'ils ou elles sont kurdes.

Depuis 2018, le Président turc a choisi de s'allier avec l'extrême droite en Turquie, celle-ci, qui est accompagnée par ses milices que l'on appelle les loups gris, avec l'accord du Président traque, harcèle et souvent tue tous ceux qui s'opposent au régime ou revendiquent leur différence. Parmi eux, les Kurdes, les Arméniens, des Chrétiens, des Juifs et des personnes LGBT qui vivent aujourd'hui dans la crainte.

En réaction à l'atteinte au droit humain que subit cette jeune artiste dont le seul crime est de chanter dans sa langue maternelle, nous avons été sollicités par des Balnéolaises et Balnéolais d'origine kurde et des artistes de la Région Parisienne pour soutenir cette campagne française en faveur de sa libération.

Je rappelle que la campagne française est parrainée par Carmen Castillo, une ancienne prisonnière politique sous Pinochet. Elle est soutenue par de nombreuses personnalités.

Je vous propose d'adopter ce vœu qui apporte notre soutien et demande au Gouvernement que nous puissions agir sur l'emprisonnement politique et les conditions de détention de cette jeune femme.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - Une petite remarque.

Nous sommes complètement d'accord pour soutenir l'appel international pour la libération de cette chanteuse. En revanche, des dizaines et des dizaines de députés, de maires élus et de journalistes sous la bannière du parti démocratique du peuple, le HDP, sont également en prison. Les ONG

évaluent pratiquement à 80 000 prisonniers politiques accusés de terrorisme actuellement dans les prisons turques.

J'aurais proposé d'élargir ce vœu ciblé sur la libération de la chanteuse kurde Nudem Durak à celle de tous les prisonniers politiques en Turquie. Je proposerais de faire uniquement un vœu pour cette chanteuse. J'ai bien compris qu'il s'agit d'un appel pour cette chanteuse, mais il ne faut pas oublier les autres prisonniers politiques. Nous pourrions élargir ce vœu en demandant la libération de cette chanteuse mais aussi celle de l'ensemble des prisonniers politiques en Turquie emprisonnés comme elle, dans les mêmes conditions. Cela pourrait être intéressant.

Mme le MAIRE. - Nous avons été sollicités par des artistes et des Balnéolaises notamment d'origine kurde notamment parce que la campagne autour de cette jeune artiste a été particulièrement active en ce mois de mars : le 8 mars était la journée internationale du droit des femmes. C'est, à travers elle, une action pour que toutes celles et ceux qui sont emprisonnés et torturés injustement puissent être libérés.

Voilà la raison pour laquelle nous proposons cette délibération particulièrement au mois de mars. Nous pourrions y revenir à un prochain Conseil municipal avec une délibération plus large.

Mme MOUTAOUKIL. - Au contraire de M. Martin, je pense qu'il est bon de mettre un visage sur une lutte, un combat que l'on peut mener. Le fait de nommer cette jeune artiste et de se battre pour qu'elle puisse être libérée permet aussi d'humaniser un peu la lutte et, encore une fois, de la personnifier.

À travers elle, ce n'est pas seulement sa personne, ce sont toutes celles et ceux qui subissent le même sort. Je suis assez pour que l'on maintienne le nom de cet artiste et que l'on se focalise, en tout cas dans ce vœu, pour ce qui concerne mon groupe, c'est évident, sur le choix de cette artiste. C'est important. Il me semble que personnifier peut apporter un plus plutôt que d'élargir.

On peut aussi, comme le Maire le suggère, revenir sur le sujet dans un autre Conseil municipal en faisant un vœu plus général, mais ici, je pense que cela a beaucoup plus de portée. Il est beaucoup plus fort de personnifier cette lutte et ce combat pour la liberté notamment des artistes et, en particulier, des artistes kurdes, puisqu'il en est question, de mettre un visage, un prénom et un nom.

M. MARTIN. - Je ne souhaitais pas enlever le nom de l'artiste. Il était bien de garder les deux propositions du Conseil municipal en nommant clairement l'artiste et en ajoutant une ligne supplémentaire demandant au Gouvernement français de mener une action envers les prisonniers politiques en Turquie.

Nous pourrions effectivement faire une délibération spécifique pour cela. C'était l'occasion d'élargir un peu ce vœu sans en dévaloriser le sujet central qui est la libération de cet artiste.

M. BARBEROUSSE. - Au nom du Groupe Génération Insoumise, nous voterons avec enthousiasme ce vœu. Je trouve qu'il est très bien. Il évoque d'ailleurs clairement le cas des autres prisonniers politiques sur lesquels insiste M. Martin. Par ailleurs, pourquoi ne pas rédiger un vœu plus général sur la question kurde ou la politique ultra-conservatrice très agressive du Président Erdogan dans un prochain Conseil municipal, ce que tu disais Marie-Hélène.

C'est une bonne chose que nous insérions dans cette campagne internationale française des personnalités françaises : Carmen Castillo qui la parraine, mais aussi des personnalités comme Danielle Simonnet, Olivier Besancenot, Gérard Mordillat et beaucoup d'autres qui, en France, soutiennent cette lutte.

Au niveau international, nous avons des personnalités comme Angela Davis, Noam Chomsky, Ken Loach qui prêtent leur notoriété à ce combat. Cette figure particulièrement emblématique, un artiste qui ne prend pas les armes, ne peut absolument pas être qualifiée de terroriste comme le fait le gouvernement turc pour justifier ses atteintes répétées au droit de l'homme et ses discriminations à l'égard des Kurdes. Cela me paraît tout à fait pertinent de mener ce combat, d'autant que, dans cette région soumise à des drames à répétition, je parle du Moyen-Orient dans lequel la Turquie est impliquée, en général pour le pire, à l'égard des Kurdes, c'est pourtant dans les Kurdistans de la région que l'on peut trouver des lueurs d'espoir. Je trouve que c'est un combat particulièrement important à mener que cette campagne relaie parfaitement.

Nous voterons évidemment favorablement ce vœu.

M. MARTIN. - Nous voterons également pour. Il n'y a pas d'ambiguïté.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote. Nous proposerons éventuellement un vœu plus large à un autre Conseil municipal.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

39 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES CONDITIONS DE LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Ce vœu concerne les conditions de la prochaine rentrée scolaire.

Ce vœu a pour objectif d'interpeller le Gouvernement sur la politique éducative.

Le premier confinement a été assez lourd et difficile concernant les apprentissages des enfants, il a creusé des inégalités scolaires. Malgré cela, l'Éducation nationale a annoncé un nombre élevé de fermetures de classes et de dotations horaires globales dans les établissements du second degré qui est bien amputé.

Sur la commune, 5 classes seraient fermées.

Je crois que cette situation sera extrêmement préjudiciable pour les enfants de notre commune.

Je rappelle que de très nombreuses écoles de la ville font partie du réseau d'éducation prioritaire. Nos enfants et nos jeunes ont besoin d'un accompagnement de qualité pour limiter au maximum l'impact des inégalités sociales sur leur scolarité et ne pas avoir d'effectifs surchargés, bien évidemment.

À cela s'ajoute la baisse de la dotation globale horaire des collèges de notre commune de nos trois collèges et du lycée Maurice Genevoix qui accueille les élèves de la ville de Bagneux. Cela va se traduire par une augmentation des effectifs par classe ou la suppression d'options. Pour ne citer qu'un exemple, ce sera le cas au collège Joliot Curie où l'allemand va être supprimé.

Les enseignants et les parents d'élèves se sont majoritairement exprimés dans les Conseils d'administration, les conseils d'école contre ces décisions. Ils ont à cœur de défendre un service public éducatif de qualité. Je crois qu'ils méritent que nous les soutenions.

J'ajoute un élément. Nous avons demandé que la nouvelle école Niki de Saint Phalle soit classée en réseau d'éducation prioritaire. Dans notre demande, nous nous sommes appuyés sur l'origine des élèves qui viennent tous d'écoles classées actuellement en REP et sur une analyse socio-économique des foyers, que nous avons transmise à l'Académie.

Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de réponse positive, nous avons même reçu une réponse négative.

Je vous propose d'adopter ce vœu contre ce projet de carte scolaire et d'interpeller le Gouvernement pour demander plus de moyens pour les écoles de nos villes.

Je passe la parole aux collègues qui le souhaitent.

M. BARBEROUSSE. - Un mot rapide pour ne pas rallonger la séance. Je saisis l'occasion avec toi et en accord complet avec ce vœu pour dénoncer la politique éducative de ce Gouvernement qui encore aujourd'hui, tu l'as dit, alors même que la crise de la COVID aggrave les conditions d'éducation, poursuit sa politique de démantèlement de l'Éducation nationale, et d'économies sur le dos de l'Éducation nationale. En s'attaquant au REP, cela a des conséquences tout à fait concrètes sur notre ville et les conditions d'apprentissage des élèves. C'est vraiment désastreux. Il faut que cela cesse. Ce vœu est parfaitement justifié.

Mme Le MAIRE. - Monsieur Abdou lève la main.

M. ABDU. - Merci Madame la Maire de me donner la parole.

Chers collègues, alors même que nos enfants ont souffert si cruellement depuis mars dernier du confinement et de la fermeture des écoles, il est révoltant de constater que celles et ceux qui ont pour mission de protéger et de consacrer les moyens dédiés à l'école de la République n'ont rien d'autre en tête que de fermer des classes.

Briser des dynamiques éducatives et renforcer des logiques inégalitaires dont les enfants des quartiers populaires sont encore et toujours les premières victimes.

La crise sanitaire qui porte en elle une crise économique et sociale plus violente encore exige de tous les responsables politiques qu'ils assurent à nos territoires la protection de la République. Plus que jamais nos enfants ont besoin que nous investissions dans leur avenir.

Leur scolarité a été fragilisée, leur apprentissage mis à mal, leur quotidien chamboulé. Ne méritent-ils pas que l'État leur assure tous les moyens dont il est capable pour qu'il traverse le mieux possible ces temps incertains et troublés ?

Force est de constater qu'une nouvelle fois la logique comptable et la casse du service public restent la boussole de ce Gouvernement.

Nos enfants ont besoin plus que jamais d'une politique scolaire ambitieuse. Nos enseignants méritent d'être soutenus, valorisés, encouragés et reconnus.

Les propositions du CDM sont tout simplement inacceptables car elles ne respectent pas la promesse initiale de la République : donner à chaque enfant, quelle que soit son origine sociale ou son adresse, les mêmes chances et possibilités de construire son destin librement dans une société attachée à faire vivre au quotidien les valeurs de liberté et d'égalité.

C'est pourquoi, chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe communistes et citoyens votera ce vœu qui exige l'abandon de fermeture des classes annoncées et une dotation globale à la hauteur des défis que la crise sanitaire, sociale et économique nous oblige collectivement à relever.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Je n'ai plus d'autres intervenants, aussi, je propose de passer au vote.

M. ROUSSEAU. - Un mot Madame le Maire. Notre groupe votera ce vœu. Je ne reprendrai pas les éléments politiques évoqués par mes collègues conseillers. Sur le fait de ne pas avoir, en tout cas, d'avoir moins de classes surchargées et dans l'intérêt des enfants, nous soutenons Ce vœu.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous en avons fini avec le Conseil municipal de ce soir.

Avant de vous quitter, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne nuit.

(La séance est levée à 00 h 14.)